

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 30 janvier 2025, à 19h30
Salle de spectacles

4^{ème} séance – 2024-2025

Séance du jeudi 30 janvier 2025

Présidence de M. Sylvain Richard, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués. Je salue également la présence de deux personnes dans le public.

Je vous informe que, comme annoncé, les diffusions TV sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise ont été supprimées, les séances peuvent être suivies en direct et en différé sur internet.

Je vous annonce que 49 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

Sont excusé-e-s : Mmes Dominique Perret, Marie Schneider,
MM. Jean-Marc Dupuis, Maythm Ghazi, Luis Guedes, Nuredin Avdyli

Sont absent-e-s: Mme Mariline Braz Lopes, Aline Segin, Maria Sisto,
MM. Simon Favre, Ibrahim Selim, Wilczynski Ignacy, Wilczynski Mariusz

1. Adoption de l'ordre du jour

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ? Cela ne semble pas être le cas.

A sa demande, la Municipalité souhaite intervenir, je passe directement la parole à notre Syndic.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse d'abord les meilleures salutations de la Municipalité et nos meilleurs vœux aussi. J'interviens rapidement, parce qu'effectivement nous souhaitons retirer de l'ordre du jour le rapport de la commission du préavis 73-2024 : nous avons quelques travaux complémentaires à mener encore pour venir vers vous dans un cadre serein et en ayant consulté absolument toutes les personnes concernées par un possible élargissement de ces horaires. Nous sommes à ce stade encore en négociation avec les personnes qui pourraient être appelées à faire, ou pas, ces horaires et avec les syndicats pour nous assurer que toutes les conditions soient bien remplies pour que les personnes effectuent ce travail dans des conditions acceptables et nous avons besoin encore de quelques jours pour faire cela. Nous reviendrons vers vous rapidement. Merci pour votre attention.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite-t'il s'exprimer sur ce point ?

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de M. Silvio Torriani

- Une Interpellation de Mme Muriel Rossel
- Une question de Mme Joëlle Zahnd
- Une question de Mme Verena Berseth
- Une question de M. Pierre Borloz
- Des questions de Mme Angela Thode

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 13 et 14 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié, on va supprimer le point 10 et on finira au point 14. Personne ne demande la parole.

Je soumets cet ordre du jour à votre approbation :

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que cet ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
 - Réponse écrite à la demande de Jeton Hoxha : « Conformément à la législation sur la protection des données, toute transmission de données concernant les personnes doit reposer sur une base légale clairement établie »
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 20 janvier 2025 sur ses activités du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025
 - Réponse écrite à la question de Madame la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative au passage des camions vibreurs organisés par l'entreprise GEOOL SA
 - Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Luis Guedes relative à la protection des données personnelles
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Angela Thode intitulée "Une assurance maladie publique de Renens ou intercommunale à étudier ?"
 - Réponse écrite à la question de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative à la facturation des services parascolaires
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

~~**Rapport de commission Préavis N° 73-2024** — Révision du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins — Réponse à la motion intitulée « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest Lausannois », du 8 octobre 2015.~~

~~Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge, Présidente-rapporteur~~

10. **Rapport de commission – Préavis N° 75-2024** - Demande d'un crédit de construction d'un montant brut de CHF 23'683'500.- TTC, avant déduction des subventions estimées de CHF 547'600.- TTC, soit un montant net de CHF 23'135'900.- TTC relatif au projet de transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz, phase 1, en particulier :
- les travaux de rénovation du Collège et des Salles de gymnastique de Verdeaux ;
 - la construction des locaux provisoires pour l'enclassement des élèves pendant les travaux ;
 - la construction d'une clinique dentaire provisoire pendant les travaux.

Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s, Présidente-rapporteur

11. **Rapport de commission - Préavis intercommunal No 76-2024** - Réaménagement des arrêts de bus tl – Mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier pour le passage de bus articulés pour la ligne 33 – Demande d'un crédit de construction de CHF 2'411'600.- TTC

M. Ignacy Wilczynski, UDC, Président-rapporteur

12. Dépôt de préavis – discussion préalable

- Préavis No 77-2025 - Ilot de la Savonnerie - Promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 558, en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le préavis
Date et lieu de la séance de commission :
Mercredi 5 février 2025 à 20h00 – Salle de Municipalité
Présidence : PSR
- Préavis No 78-2025 - Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations. Demande d'un crédit-cadre de CHF 327'200.- TTC
Date et lieu de la séance de commission :
Lundi 10 février 2025 à 19h00 – Salle de Municipalité
Présidence : PLR-PVL
- Préavis No 79-2025 - Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxpens - Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.-TTC
Date et lieu de la séance de commission :
Lundi 3 février 2025 à 19h00 – CTC Salle 01
Présidence : Fourmi rouge

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024

• **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce point. M. Neal, vous avez la parole.

• **M. Richard Neal, PSR**

Une demande d'éclaircissement et une petite rectification à la page 14 du procès-verbal ; dans le rapport de la Cofin j'ai une question concernant le chapitre sur les travaux de Ferme du Village. Je lis la phrase : « l'ensemble des travaux représente une enveloppe de CH 48'000.00 environ,

fuite d'eau comprise. Mais dans ce genre de cas, on essaie de négocier avec les SIE pour la payer au tarif maraîcher, étant entendu que l'eau est perdue dans la terre et ne suivra pas le processus d'épuration habituel». Pour moi, il manque un bout de phrase, je ne vois pas comment on passe d'une fuite d'eau dans un toit à devoir demander aux services industriels pour avoir un tarif réduit. Deuxième chose, qui est une petite précision que l'on m'a signalée avant : ce ne sont pas les SIE qui s'occupent de l'eau, ce sont les SIL.

- **M. le Président**

Comme dit en préséance, M. Neal, on n'a pas la réponse à vous donner ce soir, parce qu'effectivement, le PV est pris au 1 :1, c'est ce qui a été dit en séance, mais on ira trouver le Président de la Cofin pour qu'il nous précise la chose et on reviendra vers vous avec une réponse.

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce procès-verbal ? ce n'est pas le cas, je soumetts le procès-verbal du 12 décembre 2024 à l'approbation des membres du Conseil communal.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que le procès-verbal est accepté.

J'en profite pour remercier Mme Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et passe au point 3.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune démission, toutefois j'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos, et je passe au point 4.

4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

En préambule, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes malades ou disparues. Nos pensée se tournent vers les personne qui subissent la guerre sous n'importe quel forme et n'importe où à travers le monde.

[Courrier](#) :

Je vous informe avoir reçu:

- Par voie postale les carte de vœux de la PolOuest et de la fédération adventiste de Suisse romande et du Tessin sise à Renens.
- Une carte de remerciement suite aux obsèques de M. Johann Jacob Jenni.
- En date du 24 janvier un courrier recommandé du Syndicat UNIA intitulé « Horaires d'ouverture des commerces à Renens » co-signé par MM. Arnaud Bouverat, secrétaire

régional et Giorgio Mancuso, responsable secteur tertiaire. Ce courrier a été transmis aux Chefs de groupe le 25 janvier et est à disposition pour consultation auprès de la secrétaire.

- De la part du collectif 43m2 une invitation au forum du sans-abrisme qui se déroulera du 30 janvier au 1^{er} février à l'HETSL et pole -sud. L'envoi contenait également un brochure intitulée « Vivre dans la rue : l'échec d'un système - les revendications du collectif 43m2 ».

Ces document sont à votre disposition auprès de la secrétaire.

- Par e-mail en date 20 janvier 2025, à titre informatif, une pétition adressée à la préfecture de l'Ouest Lausannois et intitulée : « Dénonciation de l'interdiction arbitraire de prendre la parole lors de la séance du Conseil communal de Renens du 12 décembre 2024 ». Ce document a été signée par 19 conseillers communaux. Notre secrétaire tient une copie du courrier à disposition des Conseillers qui souhaitent en prendre connaissance. Il est important de préciser que la pétition n'est pas un droit d'initiative et n'est pas soumise aux articles 53 et suivants de notre règlement. C'est le chapitre 6 du RCC qui en fixe le cadre.

Information au conseil :

Bureau électoral communal :

- Suite à un changement de procédure concernant les bureaux de vote vous avez reçu les nouvelles instructions pour les Présidents et scrutateurs, dans les bureaux de vote, aux Baumettes et à l'Hôtel de Ville, c'est une information générale, si vous êtes appelé à être scrutateur dans un des bureaux, vous avez déjà la nouvelle procédure et vous pouvez en prendre connaissance tranquillement.
- Sur demande de la Municipalité, le bureau a accepté d'organiser une présentation lors de notre séance du 6 mars en avant-séance à 19h00 sur le thème de : Projet Vivre ensemble Place du marché à Renens - Rapport diagnostic .

Représentations :

Le mois de janvier a été tranquille : je n'ai eu aucune représentation.

J'ouvre la discussion sur ces communications :

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Je pense que la plupart d'entre nous ont eu accès à la pétition et j'aimerais dire quelques mots là-dessus.

J'avoue avoir été extrêmement ébranlée et attristée à la lecture de la pétition du 20 janvier 2025. Je trouve que de nombreux propos sont inutilement agressifs. Je ne vois pas en quoi la brutalité peut servir la communication encore moins la démocratie qui, pourtant, semble si chère aux pétitionnaires. J'ai le sentiment que certains termes sont même faux. Quand on parle de « décision unilatérale » alors qu'il y a eu un processus décisionnel impliquant au moins dix personnes, on peut appeler ça une erreur, un mensonge, voire de la calomnie.

Je trouve qu'il y a aussi quelque chose d'injuste dans cette démarche. Il faut replacer les choses dans leur contexte. Depuis des mois, nos échanges sont régulièrement parasités par des problèmes qui ont été identifiés et reconnus par tous : débordements, agressivité, non-respect de l'ordre du jour, multiplication des interventions redondantes, attitudes irrespectueuses. Pour rappel, certains d'entre nous ont même été « remis à l'ordre » car ils ne se comportaient pas correctement au micro et d'autres avaient pris l'habitude de ricaner systématiquement lors de certaines prises de paroles, n'est-ce pas ? je n'invente rien : vous pouvez regarder les vidéos et vous pouvez également relire tous les PV.

Dès lors, bénéficier d'un cadre clair, annoncé et explicite, même si cela peut générer une certaine frustration, est-ce que c'est si problématique que ça ?

Finalement, je suis particulièrement inquiète par certains aspects qui relèvent, selon moi et j'ose le mot, de la manipulation. Insinuer que le Président est à la botte de la Municipalité et qu'il transgresse la séparation des pouvoirs, ça, c'est une forme de manipulation des esprits. Parce

que petit à petit on sème le doute, parce que cela distille une sorte de venin et on en arriverait presque à la longue à devenir complotiste, à croire qu'il y a vraiment quelque chose qui se trame au détriment du Conseil communal. Ce style de communication n'apporte rien de bon, selon moi en tous cas, au contraire, il sème le chaos, il entretient un climat de méfiance. Est-ce là votre objectif ?

Vous l'aurez compris, cette démarche, tant sur le fond que sur la forme, me trouble profondément. Je n'arrive décidément pas à concevoir qu'un texte aussi brutal puisse servir d'une quelconque façon des causes nobles, même si, paradoxalement, c'est exactement ce qu'il prétend faire. Je n'arrive pas à concevoir que la brutalité soit un moyen pour servir Renens, Je n'arrive pas à concevoir que la brutalité soit un moyen pour servir notre population. J'avais besoin de vous livrer ma position et cela, à titre strictement personnel. Merci.

L'assemblée applaudit

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite t'il prendre la parole ?

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Ecoutez, je suis un des signataires de cette pétition parce qu'il y avait des choses vraies. Pour moi c'était trop long, c'est vrai mais il y avait de choses vraies qui étaient écrites dedans. Il est vrai que l'on n'a pas coutume, par tradition, de critiquer le Président élu, mais il faut savoir aussi que tous les gens qui sont dans cette salle, Conseiller et Conseillères sont élu.e.s par le peuple aussi, également. Je ne suis pas tellement d'accord avec la Collègue précédente qui nous provoque de provocateurs, de brutalité, plein de choses qu'elle a dites, je n'ai pas tout retenu. On est dans la démocratie, alors moi, je veux juste poser la question à notre Président : pourquoi, de multiples fois depuis 6 mois qu'il est en fonction, on nous menace, les membres du Conseil, on nous menace avec l'article 76

Article 76 –

Le président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la Municipalité. Si le rappel à l'ordre ne suffit pas, le président peut retirer la parole à l'orateur. Si le président ne peut pas obtenir l'ordre, il a le droit de suspendre ou de lever la séance

J'ai redemandé cet après-midi à notre secrétaire le règlement, peut-être qu'il a changé. Depuis 20 ans que j'exerce dans ce Conseil, plusieurs fois depuis 6 mois, il nous a menacés avec ça, alors j'aimerais poser la question : pourquoi ? est-ce que c'est l'administration qui le veut comme ça ? J'ai aussi entendu avant le précédent Président, il y a une année, la même chose et qu'est-ce qu'on aimerait changer, qu'est-ce qu'on aimerait installer, appliquer ? Pour moi, on fragilise la démocratie, pour moi, on abime la démocratie locale. Si maintenant j'ai pris la parole pour ce point-là, pour dire que je ne suis pas d'accord avec la collègue précédente, on ne doit pas nous traiter comme ça si on signe une pétition. 19 personnes, 19 collègues que vous êtes en train de traiter de n'importe quoi, ça je ne suis pas tellement d'accord. Et j'aimerais aussi des explications de la part de notre Président qu'il nous dise pourquoi il nous menace, il faut arrêter de nous menacer, vous voulez appliquer, appliquez l'article 76, mais il y a d'autres articles à appliquer aussi, par exemple juste l'article d'après, l'article 77

Article 77 –

En cas d'empêchement, le président est remplacé par le premier vice-président, celui-ci par le second et, en cas d'absence simultanée de ceux-ci, par un président ad hoc désigné par l'assemblée pour la séance

qui dit qu'il faut remplacer le Président s'il y a un problème, s'il est absent, si je ne sais pas, il doit faire une pause, s'il doit faire ça, il y a le vice-Président dans la salle qui peut le remplacer. Merci pour votre attention. Excusez-moi Mme Castillo, si vous avez un problème de respiration, sortez

dehors respirer. Si ce n'est pas Mme Castillo c'est M. Torriani, chaque fois vous nous déconcentrez à parler ici à côté et cela ne se fait pas non plus.

Brouhaha dans la salle

- **M. le Président**

M. Korkmaz, vous comprendrez bien qu'il y a une procédure en cours, je vais prendre le temps d'analyser tout ce que vous avez dit, peser chaque mot et je vous répondrai en temps utile en ayant consulté mon bureau. Quant à l'article 77 ne vous inquiétez pas, un jour peut-être je l'utiliserai, ça me démange parfois, mais pas tout de suite.

Quelqu'un d'autre souhaite t'il prendre la parole sur ce point ? La parole n'étant plus demandée je clos la discussion et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

En plus des communications de la Municipalité qui figurent sur le point 5, vont prendre la parole MM. Oumar Niang, puis Didier Divoirne

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Séance entre le SDIS Malley, la Municipalité de Renens et l'ECA : le jeudi 16 janvier 2025, nous avons eu, ici dans la salle de Renens, une séance du SDIS Malley qui avait regroupé les deux municipalités de Prilly et de Renens avec les deux Syndics, les deux représentants de l'ECA de l'Etat major et tous les pompiers des deux casernes. Dès le début de la crise de la caserne de Prilly, les deux municipalités avaient rencontré les pompiers des deux casernes et ils ont mis le doigt sur certaines problématiques comme. par exemple, le manque de communication entre la hiérarchie et les troupes, une rupture de confiance entre certains volontaires et l'Etat major, un sentiment de favoritisme entre les volontaires des deux casernes. Nous, Municipalité, nous avons décidé de donner mandat à l'ECA pour faire un audit du SDIS de Malley et nous avons demandé à une prestataire externe, experte en management, d'accompagner l'Etat major et le Commandant, mais aussi de faire une enquête auprès des troupes pour avoir le sentiment, les ressentis, l'opinion des volontaires sur l'Etat major et sur les différentes chaînes de commandement. Cela a permis la mise en vigueur d'un certain nombre de réformes inspirées, pour certaines, du rapport de l'ECA, d'autres formes viennent de l'enquête effectuées en fin d'année auprès des troupes. Derrière ces réformes, on a pris le temps d'écouter l'Etat major pour ces réformes. Nous pouvons citer le renforcement du fonctionnement de l'Etat major comme résultat, la nomination d'un remplaçant officiel du Commandant, la suppression des actuelles fonctions du chef de OI, c'est le chef de caserne, et le remplacement par une nouvelle fonction intitulée « responsable OI » qui vont faire l'objet d'un appel de candidature tant au niveau de Renens que de Prilly. Mais aussi l'intégration au sein de l'Etat major de ces nouveaux responsables OI, de Prilly et de Renens. Les sondages ont montré un bon état d'esprit des troupes et une envie de continuer la mission de protéger la population renanaise et de Prilly. Les autorités communales se sont donné trois mois pour vérifier, chiffres à l'appui grâce aux stats de l'ECA et de l'Etat major, les engagements et les disponibilités des volontaires dans les deux casernes.

Deuxième point de mon intervention : Renens, Commune pilote pour la Poste, pour tester le multilinguisme dans les points clients. D'après la Poste, les clients qui ne parlent pas ou comprennent mal nos langues nationales attachent de l'importance à être conseillés dans leur

langue maternelle, en particulier pour les activités complexes nécessitant un conseil étendu. C'est pourquoi elle propose dans son réseau postal que sa clientèle, dès décembre 2024, puisse bénéficier à l'avenir de points de contacts clients, des offres personnelles en plusieurs langues. Ainsi, six filières postales situées dans des communes à forte proportion de langues étrangères à savoir : Renens en Suisse romande, les cinq autres communes sont en Suisse alémaniques, quatre à Zürich et une en Argovie, ont été choisies comme communes pilotes pour commencer ce test et cela va durer 6 mois. Pour résumer, la Poste a vu qu'il est nécessaire de mettre dans les postes des personnes qui parlent plusieurs langues qui sont : l'albanais, le portugais, l'espagnol, le serbo-croate et le turc, pour pouvoir permettre aux clients de bénéficier de ces langues, de pouvoir parler dans leur langue nationale, leur langue maternelle, pour pouvoir discuter avec les professionnels de la Poste.

Troisième point de mon intervention : c'est l'ouverture d'un foyer EVAM à Renens. Le 4 février un nouveau foyer EVAM sera ouvert à Renens au chemin de la Rueyre. Un groupe de travail a été mis en place sur l'initiative de la Commune, il est composé de plusieurs représentants de l'administration communale, des collaborateurs de l'EVAM, de la Direction des écoles, du Syndic de Jouxens, de la gendarmerie et de la police de proximité. Ce groupe de travail se voit tous les lundis en attendant le fonctionnement officiel du foyer, ensuite les séances seront séparées selon les besoins. Une séance publique a été organisée, ici, dans la salle par l'EVAM le 23 janvier dernier, une visite des lieux a été organisée aussi bien pour les services de la Ville que pour les voisins directs du foyer. Je vous remercie.

- **M. Didier Divorve, Municipal**

Deux informations de ma part. La première concerne une mise en consultation d'une révision partielle de la LPPPL, la Loi sur la Préservation et la Promotion du Parc Locatif. La Municipalité, à l'unanimité, rejette la proposition du Gouvernement vaudois : elle risque, d'une façon assez massive, d'engendrer une gentrification accrue de notre Ville poussant, ainsi, une partie de la population qui sont nos amis, qui sont peut-être nos enfants, qui sont des gens que nous connaissons, à migrer vers d'autres districts ou, peut-être plus rationnellement vers d'autres cantons, vu que cette loi s'applique au niveau cantonal, où les loyers resteraient abordables morcelant ainsi le tissu social et séparant nos habitants de leurs sociétés locales, de leurs places en garderie et de leur environnement social pour ne citer que ces trois exemples. Cette thématique nous tient vraiment à cœur, nous avons à cœur de protéger aussi les locataires par rapport à leur loyer et de faire que ce qui est juste de devoir payer soit payé, mais ce qui est injuste de devoir payer ne le soit pas. La Municipalité appelle le Canton à une réflexion approfondie sur les conséquences sociales de ses propositions. Il est crucial de trouver un équilibre qui permette, à la fois, la modernisation du parc immobilier et la préservation de la mixité sociale. La modification de la LPPPL telle qu'elle est présentée aujourd'hui va, de facto, creuser d'avantage les inégalités et précariser encore plus une partie de la population. Un communiqué de presse partira en même temps que notre prise de position, vous en recevrez une copie, chers membres du Conseil communal. Pour nous, c'est un cheval de bataille, ce sont des actions en permanence par rapport à ça.

Deuxième information de ma part : on a fait un concours d'architecture, grâce à un préavis que vous avez voté pour la Salle de spectacles, là où nous nous trouvons. Le concours d'architecture a été analysé par le jury lors de deux séances, on a déclaré un projet vainqueur et vous avez la possibilité entre le 1^{er} et le 9 février, c'est-à-dire à partir de samedi et pendant huit jours de plus entre 15h00 et 19h00 à la buvette, juste là-dessous, de venir contempler, admirer, regarder, analyser les projets qui ont participé à ce concours, soyez les bienvenus. Vous verrez, c'est très intéressant. Merci pour votre attention.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite-t'il s'exprimer sur les communications de la Municipalité ? Mme Gubler et ensuite Mme Negri Capt.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.es**

Je tenais juste à rebondir sur les communications de M. Niang concernant le SDIS Malley. J'annonce mes intérêts : je suis sapeur-pompier au SDIS Malley. Effectivement, le 16 janvier on a eu une réunion avec les Municipaux, l'ECA et le SDIS dans son ensemble dans laquelle la Municipalité nous a annoncé qu'ils donnaient trois mois et refaisaient le point sur la situation. Je voulais juste quand même dire que trois mois, c'est extrêmement court. L'année passée on a eu plusieurs départs à Prilly et je voulais juste rappeler que durant le mois de mai ou juin, je ne sais plus désolée, la Municipalité a reçu une lettre avec treize démissions de Prilly, tout le monde n'est pas parti, mais là il y a quand même des trous à combler. L'Etat major a mis en place plusieurs solutions pour les combler le plus rapidement possible. Mais voilà, former un pompier cela prend quand même deux ans, enfin, un pompier qui peut intervenir, qui peut prendre des permanences et intervenir dans des situations un peu difficiles, cela prend deux ans, donc trois mois c'est court. On a actuellement une nouvelle volée de trente sapeurs qui viennent de commencer, c'est une grosse volée et on est vraiment motivés à trouver des solutions et à aller de l'avant, mais trois mois c'est court !

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci pour votre intervention. Vous savez, on peut tout accepter sauf que la population ne soit pas protégée, c'est pourquoi on aimerait que les volontaires s'engagent à annoncer leurs disponibilités, parce que c'est ce qui se passe tous les jours : chaque sapeur-pompier doit annoncer ses disponibilités, soit il est disponible ou pas disponible. Ce qu'on a constaté, c'est que les sapeurs ne font rien et du coup, quand il y a un événement, l'ECA est obligé d'appeler les casernes à côté ou appeler Lausanne pour intervenir et on sait que le projet VIDIS, pour rappel VIDIS c'est un projet pour éradiquer le manque d'effectif dans la journée, et on va faire appel aux pompiers professionnels de Lausanne qui viendront dans la journée occuper les casernes et les volontaires seront présents le soir et les week-ends. Nous, on n'aimerait pas ça, parce que le SDIS de Malley ne veut pas que VIDIS soit mis en place dans la Commune, mais il faut que les volontaires, aussi, s'engagent à définir par exemple, le soir s'ils sont disponibles ou pas disponibles. Le fait de laisser les cases toute blanches comme ça, ça met dans l'embarras et c'est ça que l'on veut : on aimerait bien que les volontaires s'engagent dans les trois mois qui vont venir pour que s'il y a un événement, il y a tels pompiers qui sont disponibles pour intervenir, c'est ça qui donne le sentiment que l'on peut dire qu'on a un effectif qui peut intervenir. C'est ça que l'on veut, c'est un management, un engagement personnel. On sait que c'est court, mais c'est l'engagement que l'on devait prendre envers l'ECA. Il faut rappeler que l'ECA a reçu la délégation de compétence du Canton, donc l'ECA a le droit de regarder comment fonctionne le SDIS au niveau de l'agglomération lausannoise. Mais on comprend que c'est court, mais il faut une bonne volonté et ça va aller.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'aimerais réagir sur les réponses aux deux questions que j'ai posées au précédent Conseil. Je vous remercie pour la célérité des réponses et leurs détails, qui vont permettre à tout un chacun de s'y retrouver, autant pour la facturation du système, tout comme les camions vibreurs. Je vous remercie, j'ai vraiment apprécié ces détails et je pense que les habitants de Renens également. J'avais peut-être juste besoin d'une clarification sur la réponse qui est apportée à une autre question, cela concernait les données personnelles. Il est indiqué dans la réponse qui est fournie que nos coordonnées personnelles en tant que Conseillers communaux figurent sur le site internet de www.renens.ch, sous l'onglet administration et, également, pour ceux qui auraient la volonté de nous contacter en direct, notre adresse e-mail avec notre nom.prénom@renens.ch. Sachant qu'une partie des Conseillers communaux n'utilise pas l'adresse de renens.ch, la clarification que je voulais peut-être avoir, surtout destinée à la population qui chercherait à nous contacter, c'est que si on cherche à envoyer un courriel à l'un de nous et que c'est un des Conseillers qui n'utilise pas l'adresse renens.ch, est-ce que cela arrive dans une boîte aux lettres qui ne sera jamais relevée ou est-ce que, vu que la boîte aux lettres n'est pas activée par l'utilisateur, en tous cas

lue, est-ce qu'il y a un message d'erreur qui serait envoyé à la personne qui enverrait le message pour lui signaler qu'il faudrait qu'il prenne contact avec le Conseiller ou la Conseillère en question par un autre biais. Je n'ai pas besoin de la réponse tout de suite, mais je pense que c'est intéressant pour ceux qui essaient de nous contacter et qui ne sont pas forcément au fait de qui on est. Et je vous remercie également pour le programme d'activités communiqué pour le premier semestre 2025, je pense que l'on voit que le Covid est bien derrière nous et qu'il n'y a encore de loin pas toutes les manifestations qui sont inscrites, mais je me réjouis des efforts qui sont faits et je compte bien vous retrouver à l'une ou l'autre de celles-ci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour vos questions. Je répondrai à la question très pertinente de Mme Negri Capt lors du prochain Conseil, j'ignore ce qu'il advient de boîtes mails qui seraient ultra pleines.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite t'il intervenir sur les communications de la Municipalité ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons pouvoir passer au point 6.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Cofin, à bien vouloir se rendre au micro et à nous faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, Président de la Cofin**

Présence des membres de la COFIN:

Eugène Roscigno, Pascal Golay, Marie-Claude Kohler, Carole Castillo, Pascal Waeber, *Vincent Keller excusé, François Delaquis excusé, Melinda Zufferey Merminod – excusée*, Stéphane Montabert, Président-rapporteur

La Cofin s'est réuni le 27 janvier. Plusieurs sujets étaient portés à l'ordre du jour de la COFIN. Par commodité, ils sont présentés en reprenant l'ordre du jour du Conseil Communal.

1. Rapport Cohésion sociale - Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget
2. Préavis n°77-2025 – Création d'un droit de superficie pour l'Îlot de la Savonnerie
3. Préavis n°78-2025 – Crédit-cadre « Renens et ses histoires »
4. Préavis n°79-2025 - Crédit d'étude pour une mise en séparatif

Rapport Cohésion sociale - Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget

La Municipalité explique que Renens a un règlement selon lequel la commune participe aux transports de personnes accréditées par le CMS, qui ont des problèmes de mobilité avérée pour des raisons de santé. Il y a eu une augmentation de ces bons jusqu'en 2019, ensuite le COVID a amené une pause, après quoi l'augmentation a repris, comme attendu ; mais pas avec l'ampleur constatée.

Le budget total du compte est de 117'000 CHF. Les comptes ne sont pas encore bouclés, on n'est pas encore à 30'000 CHF de dépassement, mais ils seront sans doute atteints. Une augmentation est déjà prévue dans le budget 2025, mais elle sera sans doute insuffisante. On ne sait pas si les coûts vont continuer d'augmenter selon la même trajectoire ou se stabiliser.

Avec les soins à domicile, le transport prend de plus en plus en place, cela s'explique... Et les gens rentrent à l'EMS plus tard, donc les transports à mobilité réduite sont davantage sollicités.

- L'éligibilité des bénéficiaires se juge-t-elle seulement au niveau de la santé ou aussi de la santé financière?

C'est la mobilité qui compte, quelles que soient les capacités financières de la personne.

- Les Caisses maladie prennent en charge certains de ces frais. Donc on a droit à tant, etc. s'agit-il de gens qui ont épuisé ces droits?

On contrôle les bénéficiaires via TMRL (Transport à Mobilité Réduite Lausanne). Mais les remboursements évoqués peuvent être liés à des complémentaires dont tout le monde ne dispose pas. Les prestations sociales sont aussi un moyen de lutter contre le non-recours.

- Comment fonctionne la franchise?

Les cinq cents premiers francs annuels sont à charge des assurances avec une quote-part de 10% de l'assuré. Après c'est la Commune qui prend en charge selon ECS cohésion sociale.

Il y a aussi une association caritative, Les Bénévoles Mère Sorge, qui assure le transport à court rayon d'action dans l'Ouest Lausannois avec des tarifs très compétitifs. Ils nous soulagent de milliers de courses par année, on les soutient par l'APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile de l'Ouest Lausannois) géré par l'AVASAD (Association Vaudoise des Soins à Domicile).

Délibération de la COFIN sur le Rapport Cohésion sociale - Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget

La COFIN n'a pas de remarque particulière hormis les questions déjà posées à la Municipalité, et prend acte du dépassement budgétaire.

Préavis n°77-2025 - Création d'un droit de superficie pour l'Îlot de la Savonnerie

La Municipalité annonce un des nombreux volets du fameux Préavis sur la Savonnerie, où il est question de DDP et d'acquisition avec un fonds d'héritage et des investissements communaux. « À ce stade du projet, on n'en est pas à décider la peinture, ni même de l'usage définitif des locaux. On veut avancer, » explique M. le Syndic. Le préavis est porté par la Municipalité depuis longtemps. Il s'agit d'un terrain communal idéalement placé, constructible, il y a eu un concours d'architecture, une démarche participative... Même si le Préavis donne beaucoup de contexte, l'objectif de ce premier objet se résume simplement : permettre la construction en expliquant le *comment* et *avec qui*. On transmet un DDP à Renens-Pierrettes SA, une société anonyme en mains communales.

- Quel sont les impacts pour la COFIN, finalement? L'aspect financier du projet n'apparaît pas.

Il est indirect. On signe un DDP de 99 ans pour la parcelle. Au niveau purement financier, la Commune s'attend à des recettes, et assume le risque d'engagements conditionnels. Il s'agit d'autoriser la Municipalité de signer une promesse de DDP pour la SA coopérative, qui va avancer dans les études en étroite collaboration avec la ville.

Il y a une promesse, puis plus tard une étape de signature de l'acte constitutif. La promesse permet les démarches auprès des banques. Renens-Pierrettes va ainsi avancer les coûts d'études. Il faut constituer une PPE et émettre des lots. La Municipalité souhaite acquérir tous les rez-de-chaussée, mais actuellement il n'y a pas encore les plans, etc. qui ne permettent pas de s'engager dans un acte d'achat et de vente.

Une fois les plans achevés, il faudra revenir devant le Conseil Communal pour l'achat proprement dit (les frais engagés devront de toute façon être remboursés.)

Aujourd'hui donc, on est dans une promesse. On veut acquérir des lots, on sait qu'ils vont les produire, mais tout ça reste soumis à validation du Conseil Communal ; et bien sûr les immeubles ne sont pas sortis de terre. Si le Conseil Communal n'accepte pas le principe de la PPE, il vaut mieux arrêter tout de suite.

- On n'engage que 136'000 CHF, explique le préavis.

Pour l'instant, le risque financier est de 136'000 CHF. Mais à partir du moment où on autorise la Municipalité à signer, les promoteurs engageront des études, plutôt que l'étude partielle d'aujourd'hui. On est aujourd'hui en phase d'avant-projet.

- Renens est décrit comme l'actionnaire majoritaire, qui sont les autres?

Au départ, Renens-Pierrettes SA représente des artisans indépendants qui travaillaient ensemble pour rénover des logements, et quelques personnes intéressées par le développement de cette société. Ils avaient racheté Mèbre 10 via cette société. Elle l'a rénové et a maintenu les loyers à l'identique, bien que l'approche n'ait pas été financièrement rentable. Il y a d'autres réalisations de ce type listées dans le préavis.

Grâce à ce projet, la ville a pris le contrôle de la société grâce à des Actions à Droit Privilegié. Désormais elle détient une majorité au Conseil d'Administration. Elle ne pourra donc plus être délogée des appartements et de l'immobilier possédé par la société.

Délibération de la COFIN sur le Préavis 77-2025

Sans entrer en matière sur la prise de contrôle d'une Société Anonyme par la Commune, la COFIN accepte les grandes lignes de l'incidence financière de l'engagement conditionnel. La COFIN estime qu'on ne parle dans ce préavis que du DDP, et pas de ce qui sera réalisé ensuite sur ladite superficie. D'autres préavis suivront.

Au vote, les conséquences financières du préavis sont acceptées par cinq OUI et une abstention.

Préavis 78.2025 - Crédit-cadre « Renens et ses histoires »

La Municipalité présente avec enthousiasme un préavis volontaire rédigé d'une belle plume. L'objectif est de mettre en avant notre histoire, notre patrimoine historique, et le faire aussi avec la Ferme des Tilleuls. C'est une thématique qui manque à Renens, quelque chose qui compile les nombreuses spécificités de la ville dans un tout cohérent, agréable à l'œil et qualitatif. On vise une réalisation à la fois populaire et ambitieuse. Il y aura une exposition, un livre, et si possible d'autres démarches selon les subventions disponibles, la Municipalité a plein d'idées.

La demande de crédit-cadre concerne seulement la partie livre. La partie exposition est couverte par la Ferme des Tilleuls.

- On se lance dans une exposition permanente pendant trois ans?

Non, elle durera quelques mois, selon une approche saisonnière conforme à la pratique de la Ferme des Tilleuls, mais l'exposition sera simultanée au lancement du livre, pour appuyer son propos.

- Après, que deviendra le matériel de l'exposition?

On réutilisera certains propos et l'espace public, mais ce ne seront pas forcément des éléments de l'exposition repris tels quels, même si on essaiera bien sûr de réemployer ce qui peut l'être.

Le livre sera vendu, mais les recettes escomptées à travers le prix de vente public ne couvriront sans doute pas les frais d'impression des 1'000 exemplaires prévus.

- Il est bien prévu un CDD de 24 mois pour le chef de projet?

Oui.

Délibération de la COFIN sur le Préavis 78-2025

La COFIN salue la démarche consistant à créer un poste à durée déterminée pour le chef de projet, avec une mission précise et délimitée, au lieu de céder à la tentation de créer un emploi à plein temps supplémentaire.

Au vote, les conséquences financières du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Préavis n°79-2025 - Crédit d'étude pour une mise en séparatif

Le projet concerne l'axe Verdeaux-Bugnon-Jouxens pour installer un séparatif eaux claires / eaux usées, plus une proposition pour l'aménagement de nouveaux trottoirs sur certaines sections du tracé. Il s'agit d'une étude avant la mise à l'enquête.

- Les Communes au nord de Renens sont concernées?

Non, car leurs collecteurs ne passent pas par là.

- Gardera-t-on le Chemin de Jouxens à double sens?

Oui, il n'est pas prévu qu'il devienne à sens unique.

- N'a-t-on pas un « fonds tuyaux » pour gérer ces travaux ?

Pour tout ce qui est collecteurs, en effet, mais il y a un souci : dans le fonds en question, il ne reste plus grand-chose. C'est l'objet de l'augmentation de la taxe des eaux usées, prévue pour le regonfler, car il sera épuisé fin 2025 avec tous les amortissements prévus.

- Avec les problèmes de circulation dont souffre Renens en ce moment, ça ne risque pas d'ajouter encore aux difficultés que subissent les habitants du haut de Renens?

Oui. Mais ces travaux auront lieu après. Les gens auront un répit de peut-être un an, les travaux sont prévus pour 2027-2028. Par ailleurs, les travaux commenceront par en bas (Verdeaux) et remonteront le long de l'axe.

- Au niveau du giratoire du tennis, à l'intersection entre la rue de Cossonay et le Chemin de Jouxens, on va devoir rouvrir?

Non, car cette section du séparatif a déjà été mise lors des fouilles pour le BHNS.

- Au niveau de Renens tout entier, on est à quel pourcentage de séparatif eaux claires / eaux usées?

La question est bonne mais il est compliqué de donner un chiffre précis, il y a des zones encore dormantes où les séparatifs communaux ont été installés mais les branchements des collecteurs privés par les particuliers ne sont pas encore faits... En termes de structure, on est à 50% environ.

Délibération de la COFIN sur le Préavis 79-2025

La COFIN relève que Renens n'a mis que la moitié de son réseau en séparatif et doit déjà relever la taxe d'épuration... Les commissaires relèvent toutefois qu'on ne peut pas prendre sur le fonds pour un simple crédit d'étude. Le séparatif représente 446'000 CHF sur une enveloppe totale de 1,7 millions, car le projet couvre aussi les luminaires et les trottoirs.

Au vote, les conséquences financières du préavis sont acceptées à l'unanimité.

• M. le Président

J'ouvre la discussion sur ces communications de la Cofin. La parole n'étant pas demandée je remercie M. Montabert et la commission des finances pour le travail accompli passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CUAT. J'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point 8.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

La CRI est composée de 4 sections : ORPC, POL, ARASOL et Taxis. J'ai déjà un délégué pour l'ORPC qui est M. Luis Guedes, j'ai un délégué pour l'ARASOL qui est M. Rachid Taaroufi et j'aimerais obtenir un délégué pour la POL et pour les Taxis, ceci afin d'avoir une personne de référence dans chaque groupe : si j'ai une question, je peux atteindre telle ou telle personne. Pour la POL et pour les Taxis, j'espère avoir très bientôt des nouvelles pour savoir quelle personne je pourrai contacter en cas de questions. Cela dit, à part l'ORPC, il me manque également toutes les dates des séances prévues pour 2025 que vous avez à la POL, aux Taxis ou à l'ARASOL. Merci de me les communiquer afin de pouvoir organiser une première séance de la CRI. Bonne fin de Conseil.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe à la suite de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

J'annonce que le Bureau n'a reçu aucun changement au sein des commissions. J'ouvre toutefois la discussion :

Personne ne souhaite changer de commission ? C'est parfait. La discussion étant close, je passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Rapport de commission – Préavis No Préavis N° 75-2024 - Demande d'un crédit de construction d'un montant brut de CHF 23'683'500.- TTC, avant déduction des subventions estimées de CHF 547'600.- TTC, soit un montant net de CHF 23'135'900.- TTC relatif au projet de transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, phase 1, en particulier :

- les travaux de rénovation du Collège et des Salles de gymnastique de Verdeaux
- la construction des locaux provisoires pour l'enclassement des élèves pendant les travaux ;
- la construction d'une clinique dentaire provisoire pendant les travaux.

• **M. le Président**

J'invite Mme Bastienne Joerchel, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

• **Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s**

La commission chargée d'examiner ce préavis 75-2024 s'est donc réunie le 16 décembre 2024 à 19h00 au CTC de Renens et tous les commissaires étaient présents et présent.es. Vous avez toutes et tous reçu le rapport, je ne le lirai donc pas en entier, mais j'ai choisi quelques extraits qui me paraissaient pertinents.

Le rapport in extenso figure dans le présent procès-verbal.

Date de la séance : 16/12/2024 - 19h.00 - Lieu : CTC Renens

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Bastienne Joerchel Anhorn (Président·e)	X		
Angela Thode	X		
Ignacy Wilczynski	X		
Benoît Grégoire	X		
Richard Neal	X		
Stéphanie Negri Capt	X		
Sandra Martinelli	X		
Elisabete Cunha	X		
Fatma Tayfur	X		

Invité·e (s) :

Didier Divorne, Municipal, Nathalie Jaccard, Municipale, Antoine Perret, Chef du service Bâtiments-Domains-Logement, Déirdre McKenna, architecte, Cheffe de projet au Service Bâtiments-Domains-Logement, Elodie Wettstein, Directrice de l'établissement scolaire de Renens-Ouest, Michèle Dedelley, Cheffe de service Culture-Jeunesse- Affaires scolaires

Introduction par Mme McKenna, architecte et cheffe de projet :

Ce préavis porte sur la demande d'un crédit de construction pour la première phase de transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinieres Saugiaz, plus précisément les travaux de rénovation du collège et des salles de gymnastiques de Verdeaux ainsi que la construction des locaux provisoires permettant d'accueillir les élèves pendant la période des travaux.

Les travaux sont planifiés sur une période de deux ans et coûtent CHF 23'683'500.- TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 547'100.-, soit un montant net de CHF 23'135'900 TTC.

Le projet se veut exemplaire sur le plan écologique, c'est-à-dire qu'il vise une rénovation minimale grâce à une optimisation des volumes existants et une réutilisation maximale des matériaux. Le site ne subira donc pas une métamorphose radicale comme on peut se l'imaginer avec un projet d'une telle ampleur. La rénovation portera principalement sur les installations techniques (chauffage, électricité, sanitaires) qui seront modernisées pour répondre aux normes en vigueur en la matière.

Des containers provisoires seront installés dans le Parc de Verdeaux pendant la période des travaux qui pourront en partie être réutilisés pour d'autres futurs projets de rénovation prévus notamment pour le Collège du 24-Janvier.

La planification est serrée mais réaliste et prévoit des réserves qui permettront de palier à des imprévus.

Questions des commissaires chapitre par chapitre

3. Contexte, enjeux et objectifs

3.1 Contexte des besoins

Qu'en est-il des pavillons des Saugiaz et des Biondes ?

Réponse : les deux pavillons continuent d'être utilisés sans interruption jusqu'à la fin de la première phase.

3.2 Développement urbain et historique des bâtiments

Demande de clarification sur la taille des classes

Réponse : les normes scolaires imposent 78m² pour les classes du cycle 1 (5-8 ans) et 72m² pour les classes du cycle 2 (8-12 ans). Afin d'optimiser et d'anticiper d'éventuelles utilisations futures, il a été décidé de créer des classes de 78m².

Pourquoi un nouveau préavis puisque le crédit accordé en 2021 portait sur l'organisation du concours d'architecture pour l'entier du site ?

Réponse : le crédit alloué en 2021 a permis de faire tout le travail d'étude des plans, des besoins techniques et surtout de procéder à l'appel d'offre pour choisir et regrouper les entreprises mandatées, d'obtenir le permis de construire (qui est alloué). Le préavis actuel porte sur les coûts des travaux. Le deuxième préavis qui portera sur la deuxième phase des travaux est prévu en mars 2026. Il s'agit du même projet avec le même architecte mais avec deux étapes de réalisation.

3.3 Objectifs

Demande de clarification sur les besoins en termes de nombre de classes

Réponse : la rénovation prévoit la construction de 27 classes, qui inclut une petite marge pour pouvoir absorber les besoins en augmentation. Ces besoins ont été définis dans la planification scolaire.

Sur la base de quel horizon cette planification a été faite ?

Réponse : la planification a été faite avec un horizon plutôt 2030 à l'époque. Le nouveau bâtiment qui sera construit dans la deuxième phase permettra si besoin une surélévation avec l'ajout d'un étage. Toutefois, il faut prendre en compte que la densification est déjà importante à Renens et qu'on arrive un peu à saturation. Dans les nouveaux quartiers, comme Malley ou les Palettes, il est prévu de construire de nouvelles écoles pour répondre aux besoins.

Qu'en est-il du raccordement au chauffage à distance ?

Réponse : le raccordement est prévu avec une livraison dans les temps. Actuellement, ils sont au niveau de l'ECAL et bientôt au niveau du Temple de Renens.

En lien avec l'obtention du permis de construire, les nouvelles directives cantonales pour les constructions qui ont vu le jour en 2022 ont-elles été prises en compte ?

Réponse : le bureau d'architecte Werkbüro Sàrl a reçu toutes les informations nécessaires, il travaille aussi avec un partenaire local vaudois qui est bien au fait des conditions spécifiques vaudoises.

4. Descriptif du projet

4.1. Programme des locaux

Pourquoi 9 salles de consultation ?

Réponse : ces salles sont petites et prévues pour des consultations individuelles en psychologie, psychomotricité et logopédie. Les élèves viennent pendant ou hors horaires scolaires, d'où la nécessité d'une entrée indépendante. Ces services s'adressent à tous les élèves de l'Ouest Renens.

Actuellement, ils sont hébergés dans des locaux loués à la rue de Lausanne 21. Il est prévu de mettre fin à ce bail, ce qui représentera une économie. Ce sera surtout aussi une vraie plus-value pour les élèves et les enseignants de pouvoir accéder à ces services sur site.

4.2 Principes généraux

4.2.1 Organisation des locaux

Salles de gymnastique : est-ce que les différentes associations sportives ont été consultées pour établir leur besoin ?

Réponse : le délégué au sport a été consulté notamment pour les équipements. Pour cette phase, il s'agit d'une rénovation des salles actuelles. Il y a beaucoup de contraintes et il n'est pas possible de faire des miracles. Ces salles ne seront pas homologuées pour de la compétition et n'auront pas de gradins ni de cafétaria. Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment sportif (2^{ème} phase du projet), une consultation plus large est prévue pour bien établir les besoins. **4.2.2**

Préaux, aménagement extérieurs et stationnement

Qu'en est-il des aménagements extérieurs ? Est-ce que les recommandations de Philippe Furrer ont été suivies ?

Réponse : tout ce qui relève des aménagements extérieurs viendra avec le deuxième préavis. Philippe Furrer est un partenaire qui a été consulté, il est le coordinateur du projet qui sera présenté avec la deuxième phase du projet. La commune va mettre beaucoup de soin à apporter les réponses adéquates aux besoins et à innover en la matière. Une réponse à deux postulats est aussi en cours sur le même sujet.

4.2.3 Pas de question

4.2.4 Pas de question

4.2.5 Pas de question

4.3 Dispositions pendant les travaux

4.3.1 Locaux provisoires

Les salles spéciales sont prévues pour quelles activités ?

Réponse : 6 salles spéciales sont prévues pour les activités suivantes : sciences, informatique, classe d'accueil, cuisine, musique, dessin. Ce sont des salles qui seront mise à disposition dans le nouveau bâtiment transformé (7-8).

Qu'en est-il de la sécurité pendant la période des travaux ? Ne faudrait-il pas exiger un plan de circulation pour éviter le déplacement des camions, par exemple, pendant les horaires d'arrivée et de sortie de classes des élèves ?

Réponse : la sécurité est une grande préoccupation, la proposition d'organiser au mieux la circulation des camions est retenue.

L'achat et la location des containers coûtent presque la même chose. Ne vaudrait-il pas mieux acheter les deux lots de containers pour pouvoir les réutiliser, voire les relouer aux communes avoisinantes qui ont des besoins similaires ?

Réponse : une option d'achat a été posée sur les containers loués. Cela permettra de les racheter si leur utilité est avérée. Il faut savoir que si on ne les utilise pas, il faut avoir la place de les stocker, ce qui nécessite aussi un permis de construire.

Comment se passe la mise en place des containers ?

Réponse : les containers se montent comme des legos. Les classes ne seront pas luxueuses mais le tout est fonctionnel. La livraison se fait avec un camion remorque : un étage par semaine. Tous les travaux préparatoires doivent d'être faits en amont : chauffage, pompe à chaleur, électricité, eau, wifi. Une fouille sera nécessaire pour accueillir ces équipements et raccordements. Le permis de construire pour les containers et le projet de transformation est déjà délivré.

4.3.2 Pas de question

4.3.3 Pas de question

5. Planning

5.1 Planning général

Quelle est la réserve disponible en terme de planning ?

Réponse : pour le collège, le planning est confortable, pour les salles de gymnastiques, c'est serré. Il y a toutefois un peu de réserve en cas de retards imprévus (notamment sur les vacances scolaires). Les entreprises vont aussi être mises à contribution pour accélérer les travaux si nécessaire. Elles s'engagent aussi sur le planning.

5.2 Pilotage

Comment est prévu la répartition du cahier des charges entre le Service des Bâtiments-Domains-Logement et le bureau d'architecte ?

Réponse : les normes SIA donnent le cadre. Les responsabilités sont bien calées. Quand on mandate une entreprise, il faut bien clarifier les 3 phases : commander, contrôler, corriger.

Les ressources mises à disposition sont-elles suffisantes (1600 heures) ?

Réponse : le projet est prioritaire et les ressources seront mises à disposition. Le problème est plutôt du côté des autres projets et activités qui doivent être menés en parallèle. Un poste à 0,7 EPT a été récemment créé pour répondre à une partie des besoins.

6. Description des coûts

6.1 Coûts d'investissement

6.1.1 Coûts de transformation des bâtiments existants

Comment ont été calculés les coûts ?

Réponse : ils ont été calculés de poste à poste, selon un plan détaillé, avec des descriptifs très précis. On constate que la fourchette de 20% annoncée dans le préavis de 2021 est respectée malgré la forte augmentation des prix de la construction. Il est intéressant de noter que par rapport aux prix annoncés, on est plus cher pour les locaux provisoires et moins cher pour les locaux transformés.

6.1.2 Coûts des aménagements provisoires

Comment se fait-il qu'il y ait des pourcentages différents pour les frais divers, 10%, 6% ou 3%

Réponse : ces pourcentages sont définis en fonction des risques. En général pour des travaux de transformation, on compte 15% de divers et imprévus. Dans cette situation, le bâtiment est bien connu, il a fait l'objet de nombreux sondages, on connaît son état. 10% de divers et imprévus ont été jugés suffisants. Pour les containers, on a affaire à une seule entreprise, les risques sont plus petits. Pour la clinique dentaire, il s'agit de travaux relativement modestes. Les deux phases de rénovation sont autonomes les unes des autres. S'il y a un dépassement sur la phase 1, le dépassement sera soumis à un nouveau préavis. Idem pour la phase 2.

L'entier du prix des locaux provisoires est reporté sur la phase 1 ?

Réponse : oui, c'est le choix qui a été fait sauf évidemment les frais d'entretien et d'électricité.

Le déménagement est-il compris dans le budget ?

Réponse : oui

6.2 Coûts de fonctionnement

Le personnel en charge de l'entretien sera-t-il affecté à l'entretien des locaux provisoires ?

Réponse : oui.

7. Incidences financières

7.1 pas de question

7.2 pas de question

7.3 pas de question

7.4 Coût du capital

Pourquoi est-il prévu une durée de 10 ans pour les amortissements de locaux provisoires utilisés seulement pendant 6 ans ?

Réponse : la durée des amortissements est fixée par la loi.

- L'amortissement tel que prévu dans le préavis est appliqué tant que les containers sont en notre possession
- En cas de vente, un amortissement extraordinaire est fait pour solder totalement la valeur du bien

(Complément de réponse apportée par M. Divorne par mail)

7.5 Pas de question

7.6 Pas de question

8. Marché public : pas de question

9. Durabilité et Plan Climat

9.1 Pas de question

9.2 Pas de question

9.3 Energie électrique

Le toit de la salle de gymnastique ne peut pas supporter le poids de panneaux solaires, mais alors peut-il supporter le poids de la neige ?

Réponse : oui le toit été contrôlé et certifié, il peut supporter le poids de la neige même en cas de chute abondante.

9.4 Pas de question

9.5 Energie gris, réemploi et matériaux

Qu'en est-il de l'amiante ?

Réponse : c'est une problématique bien maîtrisée. On connaît exactement où se trouve l'amiante et l'assainissement se fera dans de très bonnes conditions.

10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

10.1 Accessibilité

L'accès pour les véhicules transportant des personnes en situation d'handicape est-il assuré ?

Réponse : oui, un accès carrossable pour les pompiers et les personnes en situation de handicap est prévu jusqu'aux entrées du bâtiment.

11. Communication : pas de question

Divers :

Qu'en est-il du vœu formulé dans le préavis de 2021 de construire une passerelle par-dessus la route du Bugnon ?

La question de la sécurité des élèves lors de la traversée de la rue du Bugnon est en discussion. Une réunion est prévue avec tous les acteurs concernés, dont la PolOuest. Dans ce cadre, la construction d'une passerelle a été jugée disproportionnée par rapport aux besoins. Des pistes et des solutions sont en cours d'élaboration qui doivent encore être validées par le canton.

21h00 : le tour des questions est terminé. Les représentants ·e-s de la Municipalité et les responsables communaux en charge du projet sont remercié·e-s pour la grande qualité du projet et les réponses complètes apportées lors de la discussion. Ces derniers et dernières quittent la séance.

Délibération de la commission

Un tour de table permet récolter les avis des commissaires qui concordent : le préavis est complet et clair. Le projet est excellent et sa dimension écologique appréciée. Il a été tenu compte des propositions d'amélioration apportées à l'occasion des préavis précédents. Les réponses apportées aux questions ont été détaillées et pertinentes.

Pour les locaux provisoires, les options prises avec l'achat de la moitié des containers et la location avec une possibilité d'achat sur l'autre moitié sont jugées pertinentes. Il reste la préoccupation des commissaires quant à la sécurité du chantier pour les enfants et les familles. Les travaux auront également un impact important sur le voisinage et les personnes âgées qui habitent le quartier.

La majorité des commissaires émet le vœu suivant : Un soin particulier sera apporté à la sécurité autour du chantier notamment en ce qui concerne la circulation des camions. Des horaires seront aménagés et imposés pour éviter le mixage entre camion et élèves aux moments clés de la rentrée et la sortie des classes. Une communication efficace sera faite aux parents et aux élèves avant le début du chantier pour bien expliquer la situation et dissuader les dépôts en véhicules privés. Une attention particulière sera apportée à la problématique en cas de retard des travaux sur la route de Cossonay qui prévoient une circulation à sens unique sur le chemin de Jouxkens et le haut de la rue du Bugnon pendant 6 mois entre janvier et juin 2025.

Détermination de la commission :

Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité des commissaires et une abstention.

- **M. le Président**

Merci pour la lecture de ce rapport, j'ouvre la discussion sur ce dernier :

Personne ne semble vouloir s'exprimer, donc je prie Mme Joerchel, de nous lire les conclusions

- **Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 74 -2024 de la Municipalité du 2 décembre 2024

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité un crédit net de CHF 23'135'900 TTC, soit un montant avant déduction des subventions estimées à CHF 547'100.- de CHF 23'683'500.- TTC pour la première phase de transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinières Saugiaz, plus précisément les travaux de rénovation du collège et des salles de gymnastiques de Verdeaux ainsi que la construction des locaux provisoires permettant d'accueillir les élèves pendant la période des travaux.

La Municipalité prend en compte le vœu suivant :

- **M. le Président**

Ma fidèle secrétaire, toujours attentive, me dit que ce n'étaient pas les bonnes conclusions.

- **Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s**

Désolée, je n'avais pas le bon rapport, j'ai pris la mauvaise feuille.

- **M. le Président**

On va lire les conclusions telles qu'elles figureront dans le PV

- **Mme Bastienne Joerchel, Les Vert.e.s**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N° 75-2024 de la Municipalité du 2 décembre 2024,

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 23'683'500.- brut TTC avant déduction des subventions estimées à CHF 547'600.-, soit un total estimé de CHF 23'135'900.- net TTC pour les travaux de rénovation du Collège et des Salles de gymnastique de Verdeaux, ainsi que pour la construction des locaux provisoires pour l'enclassement des élèves pendant les travaux et enfin pour la construction d'une clinique dentaire provisoire pendant les travaux.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- N° 3500.2064.5030 – Rénovation du collège et des salles de gymnastique de Verdeaux pour CHF 18'320'500.- brut TTC, avant les subventions estimées de CHF 547'600.-, soit un total estimé de CHF 17'772'900.- net TTC.
- N° 3500.3080.5060 – Ameublement collège et salles de gymnastique de Verdeaux pour CHF 299'500.- brut TTC.
- N° 3500.2065.5030 – Achat et construction locaux provisoires – Corbettes pour CHF 2'957'400.- brut TTC.
- N° 3500.2066.5030 – Location et construction locaux provisoires – Verdeaux pour MCHF 1'944'000.- brut TTC.
- N° 3500.2067.5030 – Aménagement locaux provisoires – Clinique dentaire pour CHF 162'100.- brut TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 décembre 2024

- **M. le Président**

Voilà, on est bons avec les conclusions. Vous comprendrez maintenant pourquoi les Présidents-rapporteurs ont droit à une indemnité, c'est pour exercer les chiffres, les gros chiffres. Trêve de plaisanterie, je mets au vote les conclusions de ce préavis,

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

AVEC 4 ABSTENTIONS, C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

- **M. le Président**

Je remercie Mme Joerchel et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour. Pardon, je n'avais pas vu M. Divorne, donc je passe la parole à M. Divorne.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Un immense merci à vous pour la confiance accordée, c'était une masse de travail entre tous les dicastères concernés par ce préavis, c'était beaucoup de discussions, beaucoup de réglages, beaucoup d'affinements jusqu'à ce que l'on trouve le bon réglage et que l'on puisse venir vers vous. C'est un préavis qui a un impact financier majeur, mais on est là pour nos enfants aussi, pour leur éducation, pour leur fournir un cadre scolaire agréable. C'est la première étape et on aura à cœur de tout faire pour que tant au niveau du délai, de la qualité et des coûts on soit dans la cible. J'en profite pour remercier non seulement vous, mais aussi, comme je l'ai fait, toutes les personnes de l'administration communale et tous les externes qui ont contribué à ce succès. Merci infiniment.

- **M. le Président**

Voilà, cette fois, à moins que quelqu'un ne veuille encore s'exprimer, je ne crois pas que c'est le cas, on va pouvoir clôturer ce point 10 et passer au point 11.

11. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 76-2024 - Réaménagement des arrêts de bus tl – Mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier pour le passage de bus articulés pour la ligne 33 – Demande d'un crédit de construction de CHF 2'411'600.- TTC

- **M. le Président**

M. Ignacy Wilczynski, Président-rapporteur, étant absent . c'est Mme Roxane Gubler membre de la commission, qui nous fait lecture de son rapport.

- **M. Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Comme vous l'avez tous reçu à la maison, je fais un résumé.

Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal

Date de la séance : 9/01/2025 - 19h00 - Lieu : Salle CTC 01

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
(Président) Ignacy WILCZYNSKI	X		
Verena BERSETH			X
Gérard DUPERREX	X		
Maria RODRIGUEZ	X		
Rachid TAAROUFI	X		
Pascal GOLAY	X		
Roxane GUBLER	X		
Benoît GRÉGOIRE	X		
Grazia BERISHA	X		

Invité·e (s) :

Tinetta MAYSTRE, Municipale, Urbanisme - Infrastructure – Mobilité, Jérémie WENGER, Adjoint chef de service

Introduction :

Le préavis n° 76-2024 vise à réaménager les arrêts de bus de la Ville de Renens en les mettant en conformité avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et à adapter les infrastructures pour permettre le passage de bus articulés sur la ligne 33.

Objectifs principaux :

Ces travaux visent plusieurs objectifs spécifiques. Tout d'abord, les arrêts de bus seront adaptés pour garantir une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les bordures seront ajustées à une hauteur de 22 centimètres, permettant un accès de plain-pied aux véhicules. Des bordures de type KSB seront installées afin de guider les bus. La largeur minimale des trottoirs sera portée à deux mètres, avec des pentes ne dépassant pas 6 %. Lorsque les conditions techniques le permettront, les trottoirs seront élargis jusqu'à 3,5 mètres.

Les travaux de réaménagement comprendront également le remplacement des bordures existantes et la réhabilitation des surfaces de roulement des arrêts.

Pour limiter les perturbations, notamment près des écoles, les travaux seront réalisés pendant les périodes de vacances scolaires. Une coordination avec d'autres chantiers, tels que ceux prévus sur l'avenue Florissant, sera également mise en place.

En ce qui concerne la ligne 33, actuellement saturée avec un taux d'occupation atteignant 126 %, les quais seront allongés à 25 mètres pour accueillir des bus articulés. Cette adaptation permettra de réduire le taux d'occupation à un niveau compris entre 78 et 84 %.

D'autres lignes, comme les lignes 18, 25, 32 et 38, feront également l'objet de mises aux normes lorsque cela sera requis. Certains arrêts, notamment ceux situés sur les tracés des lignes à haut niveau de service (BHNS) et du tram, sont déjà conformes.

Les travaux prévus sur les lignes 32 et 33 bénéficieront de subventions issues du programme PALM. Cependant, ces aides ne seront pas rétroactives et ne couvriront pas les travaux déjà réalisés.

L'évolution des normes d'accessibilité a également influencé ces aménagements. Par le passé, une hauteur de bordure de 16 centimètres était jugée suffisante. Cependant, une décision du Tribunal fédéral a relevé cette norme à 22 centimètres.

Le calendrier des travaux s'étalera sur une période de deux à trois ans. Les retards accumulés en 2023 seront rattrapés.

Questions des commissaires :

Q : Vous avez mentionné un marquage tactile visuel pour les personnes malvoyantes, comme des petits carrés ?

R : Oui, en effet une bordure spéciale sert de guidage pour permettre aux personnes malvoyantes de se positionner correctement.

Q : Les arrêts de la ligne 38 sont-ils déjà conformes ?

R : Non, pas encore. Ces travaux seront réalisés à terme. Par exemple, la gare est déjà adaptée, mais d'autres aménagements doivent être faits.

Q : Renens est bien avancé en termes de travaux déjà effectués. Prilly et Crissier suivront-ils aussi avec ces aménagements ?

R : Les arrêts Florissant et Perrelet ont été réalisés en coordination avec Prilly, qui participe également financièrement. Tout sera fait sans difficulté. Concernant la ligne 33, un projet intercommunal prévoit de repousser le terminus jusqu'à Saint-Sulpice, avec un tracé et des aménagements à prévoir.

Q : Existe-t-il des subventions fédérales ou cantonales pour ces travaux ?

R : Les subventions fédérales (PALM) sont prévues, mais elles ne sont pas rétroactives. Étant donné que les travaux s'étalent sur trois ans, les prochaines phases pourraient être éligibles.

Q : La ligne 33 est-elle considérée comme urbaine ou régionale ?

R : Elle est classée comme urbaine.

Q : En ce qui concerne la planification et les coûts, y a-t-il des risques de pénuries de matériaux ?

R : Les aménagements prévus utilisent des matériaux standards, donc le risque est limité. La planification prévoit de travailler sur un maximum de trois arrêts simultanément pour minimiser l'impact sur l'exploitation des TL. La seule complexité concerne les feux compatibles avec les bus articulés, qui requièrent une synchronisation précise.

Q : Les équipements des arrêts, comme les poubelles et autres petits équipements, seront-ils inclus ?

R : Chaque arrêt disposera de poubelles, sauf pour trois cas particuliers. À la piscine, des abris bus seront ajoutés.

Q : Comment l'organisation des travaux est-elle gérée pour maximiser la continuité dans une même zone ?

R : La planification est complexe et nécessite de jongler avec d'autres projets en cours. L'objectif est de coordonner les travaux de manière optimale tout en minimisant les perturbations.

Q : Serait-il possible d'élargir les trottoirs, par exemple au Petit Chêne, pour mieux conformer les arrêts à la LHand et intégrer des espaces verts ?

R : Dans certains cas, ce n'est pas possible, car la zone concernée appartient à des propriétaires privés. Toutefois, il est possible d'étudier un élargissement de 25 à 50 cm si cela est techniquement réalisable.

Délibération et vote final

C'est à l'unanimité que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Merci Mme Gubler, j'ouvre la discussion sur ce rapport :

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

J'ai juste un complément d'information sur les besoins dans le rapport de la commission une question a été posée : « Existe-t-il des subventions fédérales ou cantonales pour ces travaux ? » La réponse est que « Les subventions fédérales (PALM) sont prévues, mais elles ne sont pas rétroactives étant donné que les travaux s'étalent sur trois ans ». Ma question ou ma demande d'information complémentaire c'est : pourquoi ces aides n'ont pas été demandées à temps et quel est le montant qui aurait pu être demandé ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je n'ai pas vu précisément ce que vous lisez dans le rapport, mais par contre, je peux vous informer que les subventions du PALM sont prévues et elles seront demandées, parce qu'on ne peut les demander que lorsque le crédit a été approuvé, que le permis a été donné et à ce moment-là on peut les demander. On le fera dans les temps. A mon avis, la discussion dans mon souvenir a plutôt eu lieu par rapport à des subventions éventuelles du Canton qui, début janvier, a annoncé qu'il financerait un certain montant pour les arrêts, pour la mise aux normes des arrêts. Les arrêts, au niveau cantonal, et dans certaines communes aussi. Le problème c'est que cet EMPD, cet examen des motifs et projets de décrets n'a pas encore été voté par le Grand Conseil, donc on ne peut pas estimer qu'on y a droit. Par contre, si c'est possible, et qu'on est dans les délais, on les demandera aussi, mais pour l'instant, elles ne sont que sur le papier. Mais pour ce qui est des subventions du PALM, elles sont dues et elles seront demandées à temps, on pourra le faire.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? cela ne semble pas être le cas, donc je demande à Mme Gubler de nous lire les conclusions du préavis.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

-Vu le préavis municipal N° 76-2024 concernant le réaménagement des arrêts de bus tl – mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier pour le passage de bus articulés pour la ligne 33 / Demande d'un crédit de construction de CHF 2'411'600.- TTC

-Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

VALIDE et ADOPTE le projet de réaménagement des arrêts de bus tl – mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier pour le passage de bus articulés pour la ligne 33.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de **CHF 2'411'600.- TTC** pour les travaux de réaménagement des arrêts de bus tl – mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier pour le passage de bus articulés pour la ligne 33, avant déduction des subventions fédérales pour un montant de CHF 76'000.- et la participation de la Ville de Prilly estimée de CHF 26'000.-, soit un montant net à charge de la Ville de Renens de **CHF 2'309'600.- TTC**.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- N° 3820.1090.5010 - Réaménagement des arrêts de bus tl – LHand et bus articulés pour la ligne 33 - Génie civil pour CHF 2'196'600.- TTC.
- N° 3820.3079.5060 - Réaménagement des arrêts de bus tl – LHand et bus articulés pour la ligne 33 -- Plantations, mobilier, signalisation et marquage pour CHF 113'000.- TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 décembre 2024

- **M. le Président**

Merci Mme Gubler, je mets au vote les conclusions du préavis:

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTÉES

Je remercie M. Wilczynski et Mme Gubler ainsi que la commission pour le travail et si la Municipalité ne souhaite pas s'exprimer, cela n'a pas l'air d'être le cas cette fois, nous passons au point suivant.

12. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis No 77-2025** - Ilot de la Savonnerie - Promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 558, en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le préavis

Date et lieu de la séance de commission :
Mercredi 5 février 2025 à 20h00 – Salle de Municipalité

Présidence : PSR – Rachid Taaroufi

Commissaires :

Les Vert.e.s : Marie-Claude Kohler, Angela Thode

PLR-PVL : Florian Gruber, Vito Vita

PSR : Naïm Smakiqi

UDC : Roland Delapierre

Fourmi rouge : Lucie Mauch, Maria Sisto

- **Préavis No 78-2025** - Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations. Demande d'un crédit-cadre de CHF 327'200.- TTC

Date et lieu de la séance de commission :

Lundi 10 février 2025 à 19h00 – Salle de Municipalité

Présidence : PLR-PVL – Pascal Golay

Commissaires :

Les Vert.e.s : Cristina Baquero, Axel Ungurian

PLR-PVL : Pascal Waeber

PSR : Liridona Smakiqi, Pierre Borloz

UDC : Colin Métraux

Fourmi rouge : Verena Berseth, Marie Schneider

- **Préavis No 79-2025** - Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens - Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.-TTC

Date et lieu de la séance de commission :

Lundi 3 février 2025 à 19h00 – CTC Salle 01

Présidence : Fourmi rouge – Byron Allauca

Commissaires :

Les Vert.e.s : ~~Cristina Baquero~~, Grazia Berisha, Laurence Plattner

PLR-PVL : Sandra Martinelli, Gérard Duperrex

PSR : Robert Mulopo, Jeton Hoxha

UDC : Dylan Montefusco

Fourmi rouge : Elisabete Cunha

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ces trois dépôts de préavis

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Vous savez que pour la commission qui va siéger pour l'îlot de la Savonnerie, pour ce préavis, à la page 8, la Municipalité dit que suite à la proposition qui a été faite, personnellement et pour le groupe, pour nous, c'est un bon projet, sauf pour la proposition des espaces pour les associations. La Municipalité dit elle-même à la page 8 qu'elle est consciente que cette proposition pourrait être insuffisante et nous sommes conscients qu'ils ne sont pas suffisants, ces espaces proposés aux associations et la Municipalité dit qu'elle va se rapprocher des représentants des associations et je voulais savoir, personnellement, si les représentants des associations ont déjà été approchés et s'ils pourront aussi être invités à cette commission ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Sur ce préavis, par rapport aux promesses qui ont été faites suite à la démarche participative, l'élément qui a été réduit c'est l'espace dédié aux commerces, l'espace dédié aux associations est quasi identique à ce que nous avons convenu. On a fait une séance publique lundi passé, je crois où, effectivement, peut-être quelques représentants des associations ont pu être surpris,

décus ; en tous cas, il y a eu quelques échanges autour des espaces dédiés aux associations. Et il faut que l'on retourne vers les associations, mais s'agissant du préavis, on n'a pas prévu d'y associer les associations, par contre, vous le savez, on est en contact permanent avec les associations et on a aussi la volonté, au cœur de la Ville, je me répète un peu peut-être..., mais de faire des espaces pour les associations, de leur accorder des locaux assez rapidement. On cherche des solutions aussi pour, dès demain, il y a des possibilités qui sont maintenant ouvertes, elles ont été évoquées notamment en séance : il y a peut-être des espaces au collège du Village. Et nous, la Ville, on est aussi en contact étroit avec la Maison du Peuple qui, au futur, pourrait aussi redevenir un lieu un peu différent pour accueillir des associations. On pense qu'avec les locaux actuels, plus la Maison du Peuple plus d'autres, on arrivera finalement à satisfaire les besoins des associations. Mais on n'est pas opposés à refaire une séance avec les associations, idéalement il faudrait qu'elles soient représentées plus que par le comité du FAR pour voir quels sont les besoins de celles-ci et de ceux-ci. La volonté, vous le savez, on n'a pas changé, on le dit tout le temps, on est tous ici autour de cette table absolument convaincus de l'importance des associations dans le dynamisme de la Ville, son animation et sa culture. Donc on va trouver de meilleures solutions. Voilà, on aura l'occasion d'en débattre. Sur le préavis qui vous est proposé, il n'est pas prévu, à ce stade, d'associer les associations parce que ce qui va être fait, c'est de déterminer si le DDP et les accords prévus sont compatibles avec nos intentions. Et là, il y a un calendrier assez étroit, parce que si nous devons reporter ceci, cela mettrait en péril finalement la construction du bâtiment, mais on n'est pas encore en train de poser les cloisons, on est en train de dire : pour avancer il faut que l'on puisse valider l'étage de plus, valider l'achat par la Société coopérative Renens-Pierrettes SA, qu'elle nous vende l'ERE, qui seront des espaces publics, et qu'ils acceptent de vous vendre les appartements qui répondront au préavis Sauer, vous vous souvenez, Mme Sauer nous a fait un leg important moyennant le fait qu'on l'attribue à des espaces tels que celui-ci. C'est ce que l'on va faire lors de ce préavis. Après ce qu'on mettra exactement dans les espaces publics, cela va être redéfini avec vous, bien sûr. Est-ce que c'est ok comme ça ? Je crois que l'essentiel est là comme réponse à ce stade.

- **M. Axel Ungurian, Les Vert.e.s**

J'interviens ici au sujet du préavis 78-2025 pour l'histoire de Renens, j'annonce mes intérêts : je suis Président de l'association de quartier Chocolaterie-Silo, c'est l'association de quartier qui est au sud des voies, à cheval entre les deux Communes de Renens et de Chavannes-près-Renens. J'aimerais juste partager l'expérience que j'ai eue à Chavannes-près-Renens, car je suis un ex habitant de Chavannes-près-Renens qui a bougé à Renens. Notre association intervient directement dans les cahiers de l'Ouest déjà et nous avons fait un livre sur la chocolaterie Perrier, peut-être que vous le savez ou pas, à Chavannes-près-Renens il y a eu pendant fort longtemps une chocolaterie, la chocolaterie Perrier. Dans ce cadre-là, dans cette démarche, on a rencontré des habitants, des anciens employés et on a beaucoup appris sur l'histoire de Chavannes-près-Renens et grâce à ceci la Commune connaît un peu plus son patrimoine. Je vous invite personnellement, ainsi que les Vert.e.s, à soutenir ce préavis parce que c'est en connaissant son passé que l'on peut mieux se projeter dans l'avenir. C'est grâce à ce travail que je me réjouis de participer à ce préavis et qu'on connaîtra et que je connaîtrai mieux l'histoire de notre belle Ville, la Ville de Renens. Merci.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Quand je vois le préavis, je me pose la question : on demande un crédit d'étude de CHF 446'000.00, c'est rien... 7 millions 600 mille, c'est rien non plus. Mais est-ce que les entreprises, les bureaux d'étude qui vont faire les études pour ce préavis pour remplacer les conduites etc.. est-ce qu'on ne va pas se planter dans deux, trois ou quatre ans, quand on fera les travaux ? Et qu'on va de nouveau nous demander un nouveau préavis pour des suppléments ? On peut se poser la question. Je ne critique personne, je n'embête personne, je me pose la question de savoir est-ce qu'on va tenir les budgets qu'on nous donne au départ ? La route de Cossonay, on a dit

oui, oui, il n'y a pas de problèmes et tout d'un coup , en milieu de travaux, il faut 7 millions 600 mille. Donc, on peut se poser la question.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore prendre la parole sur ces préavis ? Si ce n'est pas le cas, une petite rectification pour le préavis 79-2025 : pour les Vert.e.s, la première sera Grazia Berisha et non pas Cristina Baquero. Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je profite pour rappeler que la date de remise pour les rapports est fixée au plus tard au lundi 24 janvier à midi. Pour mémoire, ce mois, ça devait être les vacances vous ne deviez pas encore être tous chauds, ce mois cela a été chaud pour avoir les rapports, la secrétaire a dû vous courir après et il lui serait agréable... (*brouhaha dans la salle*) c'était pour voir si Richard (*Neal*) était attentif, je vois que c'est parfait. Donc, fuites d'eau dans le toit et corriger les dates, c'est l'idéal, merci. Au temps pour moi, une belle coquille, ce sera le 24 février, on va y arriver. Si vous recevez le mail de Corrine (*Simon*), vous mettez tout sur mon dos, comme ça, ce sera de ma faute. Donc merci par avance aux commissaires et aux rapporteurs de nous faire parvenir ces rapports. La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour, nous passons au point 13.

13. Motions, postulats, interpellation

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Silvio Torriani pour la lecture de son interpellation.

Interpellation

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Quel avenir de la maison Mancini ?

Vous connaissez tous la maison qui appartenait à M. Mancini, qui est au 14 Avril no. 19, ce n'est pas qu'une maison, ce sont quatre bâtiments.

Depuis environ deux ans, l'association espace solidaire de Renens bénéficie de locaux dans l'ancienne maison Mancini au 14 avril 19. Chaque mercredi, des bénévoles préparent un repas pour quarante à cinquante personnes, des conseil sociaux sont aussi dispensés, une médiation sur les projets culturels de la Ville est aussi faite de manière régulière et spontanée, ou organisée lorsque des invités viennent pour le faire., le tout sous le signe de l'entraide amicale. Ce lieu est devenu une place publique très importante et nous souhaitons qu'elle soit préservée. Dernièrement, on a appris que le nouveau propriétaire envisage de tout restructurer. Cela m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quel avenir pour l'ancienne maison Mancini et pour combien de temps l'Espace solidaire pourra encore l'occuper ?
- Qu'est-il envisagé pour la remplacer ?
- Par ailleurs, de nombreuses chambres s'y trouvent permettant d'héberger des dizaines de personnes souvent en situation sociale difficile. Nous savons que ces chambres ont été obtenues dans le cadre d'un projet transitoire, mais nous savons aussi qu'elles ont permis à de nombreuses personnes de trouver refuge, de rebondir. Il nous semble que la continuité de ces constats doit être soignée et portée. Pour elles aussi, quel avenir ? quelles solutions de remplacement à envisager ?

Merci chers Municipaux et Municipales, tout le monde peut répondre, je n'ai pas de priorité.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci beaucoup M. Torriani pour vos questions. Quel avenir et pour combien de temps ? Vous parliez au tout début, j'imagine, de l'espace solidaire, des repas qui sont faits tous les mercredis. D'une façon générale, effectivement, et pas que pour ce bâtiment, mais pour d'autres bâtiments à Renens, on a pu profiter finalement du fait que le plan d'aménagement communal était à l'étude, avec une vision de mettre un préavis et cela nous a permis, pour beaucoup de projets, de dire qu'on ne peut pas accepter que vous mettiez à l'enquête, il y un article, Mme Maystre me corrigera, mais l'article 47, sauf erreur, de la LATC qui nous permettait de dire aux propriétaires de ne pas mettre à l'enquête parce que l'avenir de cette parcelle, du quartier ou de la Ville en entier avec quelque chose d'un peu plus « meta » était encore en cours d'élaboration. Pour ce qui est de ces bâtiments, c'était une opportunité, quand on a préempté Lac 36, c'est le bâtiment qui est à la Rue du Lac c'est le même propriétaire qui a racheté les quatre bâtiments Mancini, 14 Avril no. 17, 19, 31 et 33. C'était une opportunité après, c'était vide, c'était proposé et quand tout à coup on a eu, malheureusement, l'impossibilité de continuer les repas solidaires à l'église catholique, et bien, on a proposé, j'étais en contact aussi avec les gérants, les propriétaires, on a proposé de louer ce local. C'est juste magnifique, effectivement, la salle à manger, la possibilité de donner à manger pour cinquante personnes. On a fait une séance avec Mme Karine Clerc et d'autres personnes avec le propriétaire, à la fin de l'année passée et lui, bien entendu comme tous les autres propriétaires qui ont racheté des parcelles et des biens, lui attend maintenant l'officialisation du plan d'affectation communal par le Canton. Le Conseil d'Etat va nous dire à un moment donné ou à un autre : c'est bon, il peut entrer en force, lui, je ne sais pas si ses plans sont prêts ou pas. Pour ce qui est des deux bâtiments qu'on a mis à disposition de la Ville de Lausanne, le 31 et 33 qui sont contre l'avenue du 14 Avril, c'est la fin de l'année, c'est ainsi, sous cette forme et avec ce timing que les Services de Lausanne ont prolongé les contrats de travail pour les personnes qui sont hébergées là-bas, ce sont 33 personnes qui sont actuellement hébergées au travers de Lausanne dans les bâtiments 31 et 33. Pour ce qui est de 17 et 19, ce sont actuellement 29 personnes qui sont logées. On a même la possibilité offerte par le propriétaire pendant cette période de gérer la liste d'attente, donc on a une vraie collaboration. Mais effectivement, depuis le début ce sont des bâtiments où le propriétaire a un projet immobilier, un projet de déconstruction pour les bâtiments 31 et 33 c'est à la fin de l'année dans sa vision des choses et il dit que s'il a son permis de construire avant, peut-être que les bâtiments 17 et 19 cela sera quelques mois avant, c'est quelque chose qui est flou pour l'instant tant pour lui que pour nous. Maintenant, pour ce qui est de la suite, on a conscience de ça, on a conscience de la chance aussi d'avoir eu quatre immeubles qui permettaient de faire de l'hébergement, de transition pour certains, social pour d'autres et pour des étudiants de la piscine, l'école 42 qui y ont aussi logé pendant quelques temps, je ne sais pas combien il en reste, mais il en restait. On a fait une séance du comité de pilotage pour ce qui est du 31 et du 33 avec Lausanne et on a pris des engagements aussi, pas que nous, pas que la Ville de Renens, de commencer à regarder avec nos partenaires dans le domaine de l'immobilier, les gérances, les propriétaires pour voir si déjà à Renens on a des immeubles qui pourraient tout à coup avoir un potentiel d'accueil. On a discuté avec la représentante du Canton qui est prête à nous appuyer à l'étage cantonal pour ouvrir la discussion au niveau du district, c'est-à-dire que l'on va prendre avec nous, et je pense que l'on a une conscience qui est assez aiguisée avec la conférence des affaires sociales de cette thématique de l'hébergement pour des personnes qui sont soit en mal-logement, soit sans logement et on va trouver des solutions. Maintenant, c'est quelque chose qui est compliqué, on n'a pour l'instant, pas de solution, mais il faut enclencher maintenant toutes les discussions possibles pour trouver, on l'espère à Renens, parce qu'on sait qu'il y a un besoin à Renens qui est là et on s'identifie fortement aussi à pouvoir apporter des solutions. C'est engagé, cela fait partie aussi du rapport de gestion que vous recevrez, on l'évoque déjà, les pistes à suivre et on a déjà reçu une confirmation qu'au niveau du Canton ils nous donneraient leur appui, qu'ils appuieraient la recherche de solutions. On cherche des solutions, on n'en n'a pas, on est conscients du problème et on fera tout pour que puisse perdurer ce qui se fait actuellement par exemple pour le mercredi, mais non seulement ça, aussi des chambres, y compris typiquement

louer des chambres à quelque part et en faire des logements de transition ou revenir vers le Conseil en disant : on a un vrai besoin, est-ce que vous êtes d'accord, à l'instar de ce que l'on a fait avec le préavis 48-2014 pour lequel on pouvait louer des appartements dans des gérances et après, nous, nous occuper des sous-locations, on a des appartements propres où on fait ça, on peut avoir des appartements à louer, on cherche des pistes et je peux pas exclure qu'une fois on revienne vers vous avec une demande qui permette aussi d'ouvrir les pistes et d'avoir les solutions qui soient un peu plus pérennes que des bâtiments qui sont voués à la destruction. Ce sont des occasions, mais c'est vrai qu'elles sont limitées dans le temps, c'est toujours compliqué et on ne sait pas quand c'est fait. Voilà, la Municipalité considère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Oui, merci de votre réponse. Quand vous dites : on a eu de la chance, mais la chance ne fait pas tout ! Je sais que ce n'est pas facile de trouver des alternatives, mais c'est indispensable de les avoir, ces alternatives. Vous avez entendu : il y a une soixantaine de personnes qui ont une chambre, sinon, qu'est-ce qu'ils font ? Peut-être qu'il y en a certains qui disent que c'est de leur faute, ce n'est pas de leur faute, c'est comme ça, c'est propre à notre société si ces gens sont marginalisés, qu'ils sont en difficulté sociale. Donc, il faut trouver des solutions, donc, il faut trouver des alternatives. Je n'en démords pas, je sais M. Divorne, vous dites que c'est difficile, bien sûr, c'est difficile de trouver des solutions, mais vu que je ne lâche pas prise, et que mon groupe la Fourmi rouge ne veut pas lâcher prise, au prochain Conseil, je vais déposer un postulat qui obligera ou peut-être une motion, qui obligera la Commune qui obligera notre Municipalité à travailler. Je sais que c'est difficile, cela va être long, mais je suis sûr que quand on veut, on trouve des solutions. Quand on attend, on ne les trouvera pas et tout va partir à vau-l'eau. Donc voilà, bon travail, chers Municipaux, mais on sera là. Merci

- **M. le Président**

Mme Muriel Rossel a le micro pour déposer son interpellation

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

**Interpellation à propos du projet de nouvelle jonction autoroutière contestée par
Chavannes-près-Renens**

Je me permets de réagir rapidement suite au communiqué de presse de ce matin publié par la Commune de Chavannes-près-Renens à propos de sa contestation quant à la nouvelle jonction autoroutière sise sur leur commune.

L'avenir de cette portion d'autoroute est en question depuis plusieurs années, en particulier quant à sa possible transformation en boulevard urbain. Ce tronçon n'étant pas sur le territoire de Renens, il me semble que nous sommes peu consultés et mal informés. Or le trafic issu ou se rendant à cette autoroute transite beaucoup par Renens.

Je souhaiterais donc que notre Municipalité, représentant tout de même le chef-lieu du district, puisse se profiler lors des discussions autour de cette autoroute et qu'elle tienne notre Conseil communal au courant des divers prises de positions.

Consciente de la soudaineté de mon interpellation, je demande donc :

- à ce que nous puissions avoir au moins un résumé de la prise de position passée et actuelle de Renens à ce sujet lors du prochain Conseil Communal
- que le Conseil communal puisse être tenu au courant des discussions entre la Confédération, le Canton et les communes afin que nous puissions réagir en cas de besoins.
- que la Municipalité soutienne, dans toute la mesure du possible, la transformation de ce tronçon d'autoroute en boulevard urbain, bien mieux adapté à la mobilité du 21^e siècle. C'est-à-dire les piétons, les vélos, avoir des sorties plus fréquentes que ces monstres qu'on nous a prévu.

En vous remerciant de prendre bonne note de cette interpellation.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Vous souhaitez une réponse écrite, on pourra la faire si vous le souhaitez. Néanmoins, je peux quand même vous répondre et dire qu'en 2018, nous faisons partie, nous avons été les seuls avec Chavannes à faire opposition à cette sortie d'autoroute, à ce projet. Nous avons fait opposition pour diverses raisons : d'abord celle liée au ruisseau de la Mèbre qui se situe tout près et des incidences sur le ruisseau, mais aussi toutes les questions des incidences sur le trafic, puisqu'un trafic assez important allait se déverser. A l'époque, même, le projet le prévoyait devant l'école du collège du Léman donc, quelque part, parfaitement inadapté. Nous avons donc fait opposition formellement et nous avons dit en même temps que nous proposons, déjà alors, de transformer cette autoroute en boulevard urbain et d'abaisser la vitesse, étant entendu que de toute façon cette autoroute se terminait non loin de là et que l'abaissement de la vitesse pouvait aussi permettre un abaissement de bruit. Cette opposition est toujours en vigueur. Nous avons été une fois interrogés pour savoir si nous maintenions notre opposition et que, sans réponse de notre part, elle était considérée comme maintenue. Nous n'avons pas eu à répondre parce qu'effectivement nous partageons les préoccupations portées par Chavannes. Nous étions, d'ailleurs, avec eux quand il s'était agi de négocier une fois à l'OFROU, on voit le résultat, cela n'a rien apporté. En fait, le temps ayant avancé et passé, je pense qu'effectivement on salue le courage de la Ville de Chavannes de dire que la convention qu'ils avaient signée n'était plus adaptée aujourd'hui et qu'il fallait plutôt passer vers autre chose. Donc, je propose avoir, pour l'instant, répondu à votre interpellation mais, néanmoins, nous vous tiendrons au courant des avancements de ce dossier parce qu'il concerne vraiment des enjeux sur l'entrée de Renens et une traversée qui est inadaptée avec tout ce que l'on fait en termes de transports publics et en termes de renforcement de la mobilité douce, il serait dommage de céder à ce renforcement d'une autoroute conformément d'ailleurs, au vœu des Renonais comme à Chavannes, puisque, sauf erreur, lors de la dernière votation Renens avait aussi massivement voté contre des projets autoroutiers, sachant qu'aujourd'hui de nouvelles autoroutes amènent juste du nouveau trafic.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

J'ai entendu dire que le Grand Conseil ou que le Conseil d'Etat ne suivrait pas forcément Chavannes, je pense que ce serait peut-être aussi bien que Renens se positionne clairement aussi à ce niveau-là, parce qu'on entend toutes sortes de choses et cela ne va pas forcément dans le sens que vous venez d'évoquer. Merci.

- **M. le Président**

Est-ce quelqu'un souhaite encore intervenir à ce point 13 de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, donc je clos ce point et je passe au point 14.

14. Question, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite en premier lieu Mme Verena Berseth à venir poser sa question

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

J'ai une question qu'une amie m'a posée je suis donc une Conseillère-relais ce soir. Mme Mulliqi s'est rendue dans son magasin habituel, deux caddies remplis à ras-bord de nourriture attendaient près de la caisse. Mon amie s'est étonnée, la caissière lui a expliqué que ces denrées allaient être jetées, vu que la date limite de consommation était dépassée. Ma question à la Municipalité est la suivante : existe-t-il un règlement ou une loi qui règle ce problème? Ou est-il fortement conseillé d'offrir les invendus à des associations caritatives ? Dans le cas où il n'existe pas de réglementation, la Municipalité pourrait-elle faire savoir à nos commerces qu'il serait bon pour tous d'offrir les invendus ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Voilà une question intéressante. Nous sommes de généralistes, nous allons voir comment nous pouvons répondre. J'ai regardé aujourd'hui si je trouvais quelque chose déjà sur les sites : est-ce que Gastro Vaud ou d'autres commerces préconisent certaines règles, j'avoue que je suis dans l'ignorance la plus totale, je reviens vers vous avec une réponse, mais la question est toujours intéressante dans un monde où on gaspille hélas beaucoup trop de nourriture et certains en manque. On tente de vous répondre dans les meilleurs délais à cette question-là.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Merci M. le Syndic. J'ai encore une petite question imprévue à vous, M. le Président : vu que dans cette salle on est intervenus à propos d'une certaine pétition, je désire que, pour que ce soit plus transparent, que vous joigniez la pétition au prochain ordre du jour pour que les autres Conseillers communaux qui ne savent pas forcément de quoi il s'agit, qu'ils soient au courant. Est-ce possible ?

- **M. le Président**

On va passer ça au bureau, mais je pense, à priori, pour ma part que c'est possible vu que les Chefs de groupe l'ont déjà eue, donc pour moi les Chefs de groupe peuvent la diffuser sans autre. A partir du moment où on met les Chefs de groupe en copie, c'est que l'on estime que c'est de l'intérêt général, j'en discuterai avec mon bureau à la prochaine séance, mais à priori, je n'y vois aucun inconvénient.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je vous remercie, M. le Président.

- **M. le Président**

J'invite Mme Joëlle Zahnd à venir poser sa question

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Ma question concerne les camps de ski à Ondallaz : ma fille a la chance d'y aller dans deux semaines, elle se réjouit. Dans la circulaire que l'on a reçue, on a vu que l'école peut fournir des skis, des bâtons, des chaussures, des casques et des cagoules. J'aimerais savoir si ce matériel qui peut être mis à disposition suffit aux demandes des élèves et si l'école envisage de prêter aussi d'autres affaires onéreuses comme les vestes, les pantalons, les sacs de couchage ou les gants ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Alors, oui, Ondallaz a de quoi habiller de la tête aux pieds les élèves, on peut même fournir des doudous pour ceux qui en auraient besoin pour les plus petites classes. Et, effectivement, le matériel complet : skis, bâtons, casques et tout ce qu'il faut pour la sécurité des enfants quand ils vont skier est fourni par les écoles. Puisque vous le demandez : sacs de couchage, couvertures, habits c'est Ondallaz qui le met à disposition des enfants qui en auraient besoin.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Ok, et sur place ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Sur place, oui... bien sûr que l'enseignante peut relayer la demande et tout sera prêt pour l'enfant quand il arrive. Mais s'il y a un enfant qui arrive et qui n'a pas le matériel nécessaire, bien entendu que tout sera mis à sa disposition.

- **M. le Président**

J'invite ensuite M. Borloz à venir poser sa question

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Renens se densifie au niveau population, un nouveau quartier depuis quelques mois est à la Rue du Chêne, tout se développe et je remarque, pas loin de la Rue du Chêne, qu'il y a quatre citernes de produits inflammables, c'est un dépôt de Tamoil. Je me demande si c'est vraiment un peu légal, je n'en doute pas, mais est-ce qu'on pourrait intervenir afin que, en cas d'incident, il y a une zone industrielle à côté, il y a des habitants, il y a des employés. Au niveau sécurité cela fait un peu soucis. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? est-ce qu'il y a une intervention ou une demande qui peut être faite de déménager ces citernes afin de garantir une protection à notre population ? Merci pour votre réponse.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Actuellement, ce site est conforme à son affectation, donc, non, il n'y a pas de raison que la Municipalité les invite à partir. Par contre, je vais volontiers m'informer pour savoir quel est leur état aujourd'hui et assurer la sécurité des alentours et voir la compatibilité avec ce qu'il y a autour. On le fait volontiers, mais à priori nous n'avons pas d'outil pour imposer leur départ, pour l'instant. Mais on se renseignera.

- **M. le Président**

J'invite ensuite Mme Thode à venir poser ses questions.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

J'ai trois questions. La première, je pense que c'est à l'attention de M. Oumar Niang : une association de gymnastique de la Suisse allemande m'a contactée en juillet car, malgré qu'elle ait contacté tous les hôtels de la région, tout était déjà complet pour la période de la fête de gymnastique qui attend, en effet, environ 70'000 gymnastes. Ma question est : est-ce qu'il est possible de loger ce groupe dans les abris PC ou dans des salles de gymnastique ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

C'est une bonne question, mais je vais y revenir, il faut qu'on investigue. Je sais qu'on a été sollicités dès le début pour pouvoir héberger certains athlètes, je ne sais pas si c'est le cas ou pas, mais on revient vers vous. C'est un grand événement qui aura lieu au mois de juin.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Merci, d'accord. J'ai une deuxième question au sujet du tram, le tram ce n'est pas encore aujourd'hui, mais cela ne saurait tarder. J'ai deux petites questions : est-ce que la quantité des bus lors de la mise en service du tram sera diminuée ? et si oui, dans le cas d'une panne est-ce que des bus de remplacement pourront être rapidement mis en place pour les liaisons de transports publics restent maintenues ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Le tram, à sa mise en œuvre, remplacera les lignes 17 et 19 sur le territoire de Renens et de Lausanne et ensuite quand il sera prolongé par la suite y compris jusqu'à Villars-Sainte-Croix. Maintenant la question de savoir s'il peut être remplacé en cas de panne, oui, c'est prévu, bien sûr, comme c'est prévu pour le LEB, comme c'est prévu pour d'autres axes lourds. Mais ça c'est de compétence de l'entreprise de transports qui l'exploite. Les arrêts même sont prévus, il est prévu aussi de pouvoir faire circuler des bus dans ce cas-là.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Ma dernière question concerne le préavis no. 61-2024 au sujet de la rénovation du stade du Censuy. J'étais présente à ce préavis et plusieurs commissaires présents avaient demandé, au vu de l'ampleur des rénovations, l'ajout d'un étage si cela était possible. La réponse a été que dans les plans avait été pris en compte la possibilité du rajout d'un étage, mais que ceci n'était pas prévu à cet instant. Malheureusement la Commune de Renens n'est pas extensible, le passé nous a montré que l'espace manque et que parfois certaines décisions ont été prises, que l'on a peut-être par après regrettées. Alors ma question est : est-ce qu'on peut peut-être re-réfléchir à cette question d'un étage supplémentaire ? Quitte, si c'est pour une question de budget à louer cet espace, parce que comme cette rénovation est très grande et très importante, c'est peut-être intéressant d'y réfléchir.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Je n'ai pas compris dans quel espace vous vouliez un étage de plus ?

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

C'est au sujet de la rénovation du stade du Censuy, le stade de foot, le bâtiment de foot. On avait discuté que si c'était possible de rajouter un étage.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Il faut que je relise le rapport de la commission, je ne l'ai pas sous les yeux. S'il y a un étage à ajouter à quelque part, je le vois mal autre part que sur l'extension avec le réfectoire scolaire et de faire quelque chose là-dessus. Maintenant, on vous a livré un préavis avec les besoins actuels, les besoins actuels sont couverts. Je parle sous le couvert de Mme Clerc pour ce qui est des besoins scolaires, les besoins du FC Renens et de la buvette sont déjà couverts, ça c'est bon. Et pour les besoins scolaires, dans cette étape-là, c'est bon. Par la suite, lorsque cela s'avérera nécessaire, de la même manière qu'on l'a fait au CTC, par exemple, on a rajouté un étage pour le bâtiment Roseau du Censuy où on pourrait aussi rajouter un étage. Ce sont des possibilités d'extensions, qui sont activées si le besoin est avéré et strictement nécessaire. Ça cela tient toujours. A ma connaissance, on n'a pas eu d'information, je n'ai pas eu d'information qui disait qu'il y en aurait besoin à la mise en service de ce nouveau bâtiment, c'est quelque chose qui sera nécessaire peut-être par la suite. On permet l'avenir, mais on ne va pas le construire aujourd'hui et d'avoir des locaux froids. J'en prends bonne note et c'est très volontiers qu'on rediscute de ça en interne de la Municipalité pour voir si cela fait sens ou pas, merci pour votre intervention. Pour nous, pour les besoins internes, en tous cas pas et on garde à l'idée que cela pourrait être loué, mais ce n'est pas forcément l'intention de la Municipalité de construire des locaux pour les louer à des tiers pour ensuite les réinvestir, on voit le problème que l'on a maintenant d'avoir investi des lieux qui n'étaient pas à nous et que tout d'un coup on ne peut plus les investir, le tiers aura les mêmes problèmes que nous avons aujourd'hui avec 14 Avril 17, 19 31, 33 par exemple. Mais, merci pour votre intervention, on garde cela en tête.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Alors ce n'était pas juste dans l'idée pour le club de foot, mais comme les besoins, on l'a entendu dans les différents préavis, on entend souvent que la place manque, c'est peut-être dans un esprit plus large, pour aussi d'autres activités. Merci beaucoup.

- **M. le Président**

Je n'ai plus de demande de parole à ce point. Est-ce que quelqu'un souhaite toutefois intervenir ? On va essayer d'aller dans l'ordre : Mme Joliat en premier, ensuite M. Métraux et M. Neal.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je reviens sur la première intervention de M. le Syndic concernant le retrait du préavis 73-2024 et je voudrais savoir dans quel délai la nouvelle commission devrait se réunir, j'imagine, vous avez

dit dans un avenir proche. Est-ce que le processus, ensuite, pour la commission est de se revoir, de reprendre le même préavis, d'étudier un nouveau préavis ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus aujourd'hui ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

L'intention, effectivement, c'est d'analyser plus attentivement les éléments qui concernent les personnes qui seraient appelées à travailler une heure de plus. Je sais qu'une enquête est en cours pour savoir quelle adhésion ces personnes-là ont face à un projet tel que celui-ci. Pour nous, l'idée c'est d'avoir l'entier de la situation pour prendre ensuite une décision et ceci peut aller relativement vite et, dès lors que nous aurons encore ces éléments-là, bien sûr que vous serez informés de ces éléments, vous pourrez ensuite décider, on votera en âme et conscience avec ces éléments-là aussi, de la pertinence ou pas d'accorder cette heure supplémentaire le samedi de 17h00 à 18h00. On est déjà en train de négocier, j'espère que cela puisse aller vite. Je ne sais pas, je n'aime pas donner des délais trop courts et les manquer, mieux vaut un délai plus long. Mais je pense que dans un à deux Conseils, on devrait arriver vers vous avec un complément qui concerne surtout cet axe-là, c'est cet axe-là que nous avons insuffisamment investigué actuellement.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Cela veut dire que d'ici peut-être deux Conseils communaux viendra un nouveau préavis, un nouveau complément ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Un addenda, un complément parce que tout le reste est posé, il y a quelques éléments que l'on va compléter.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Donc, cela veut dire que le rapport de commission qui a été fait, qui a été validé par toute la commission du préavis 73-2024 pourra être divulgué, présenté aux Conseillers communaux pour vote ? ou pas ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le prochain rapport de la commission, l'idée c'est de repartir avec la même commission, d'y ajouter les éléments que nous estimons nécessaires pour une pleine prise de décision. On fera un débat, l'addenda sera proposé à tout le monde, la commission le traitera et fera un rapport « bis », complémenté.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Très bien, je vous remercie de ces nouvelles règles du jeu.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour votre collaboration et attention.

- **M. le Président**

M. Métraux, vous avez la parole.

- **M. Colin Métraux, UDC**

Je me fais moi aussi le relais d'un de nos concitoyens, de plusieurs concitoyens qui se sont inquiétés lors de la sortie d'écoles de cas de racket d'enfants. Je me demandais donc quelle était la volonté de la Municipalité au niveau de la sécurité à la sortie des écoles, bien sûr pas à l'intérieur des écoles. Qu'est ce que la Municipalité pourrait faire à ce sujet pour essayer de freiner un peu ces cas de racket et/ou de menaces que subiraient les enfants à la sortie de l'école.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'ignorais, je n'avais pas connaissance que des enfants, à Renens, aujourd'hui, soient victimes de racket. On travaille sur la sécurité de l'élève sur le chemin de l'école, ce thème-là n'est pas remonté. Nous avons un Observatoire de la Sécurité qui prend tous types de thèmes, j'invite la personne qui vous a signalé cela, ou vous-même, à nous le signaler, on va créer un Observatoire de la Sécurité sur lequel on va, avec l'ensemble des acteurs de l'Observatoire, mettre en œuvre des mesures pour corriger ceci, bien sûr, avec les écoles. Dans l'Observatoire, toute personne possiblement concernée, impactée est la bienvenue et on trouve des solutions qui sont concertées et qui sont systémiques et larges.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Si vous me permettez, il y a quelques mois en arrière on avait effectivement eu des problèmes et on avait mis en place, comme vient de vous le dire M. le Syndic, un Observatoire de la Sécurité spécial écoles où on s'était rencontré tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. La police de l'ouest avait accentué ses patrouilles devant les écoles ainsi que le TSP. Donc, j'espère que c'est une vieille histoire qu'on vous raconte et que ce ne sont pas des nouveaux cas. Mais si jamais, vous avez, comme vous l'a dit M. le Syndic, si ce sont des nouveaux cas, il faut nous les remonter, de manière à ce que l'on puisse remettre à nouveau ces mesures en place.

- **M. Colin Métraux, UDC**

Merci beaucoup. Non, alors pour vous répondre, ce n'est pas moi personnellement qui suis impliqué, je n'ai pas d'intérêt dans cette affaire, heureusement. Mais il est vrai que ce sont des cas qui sont relativement préoccupants pour la sécurité de nos petits concitoyens. Merci d'avoir répondu à ma question.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On va le prendre comme thème dans un prochain Observatoire, il faut agir vite, c'est inacceptable et plus vite on agit, plus vite on est en capacité de freiner ce type de comportement totalement inadmissible. Un Observatoire va être convoqué rapidement sur ce thème-là aussi.

- **M. le Président**

M. Neal, vous avez la parole.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je mets ma casquette de Président de la commission de gestion pour vous adresser une demande à tous et toutes, Conseillers communaux : nous avons bientôt les préparatifs des questions pour les dicastères en commission de gestion et, à cet effet, si vous avez vous-mêmes des questions brûlantes ou intéressantes ou dignes d'intérêt pour les Municipaux et leurs dicastères, merci de transmettre vos questions par écrit à vos représentants dans vos groupes de la commission de gestion avant le 10 février à midi. Merci.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas, la discussion est donc close à ce dernier point.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 6 mars 2025 à 19h00 dans cette même salle. En première partie, une présentation sera faite par La Municipalité sur le « Projet Vivre ensemble - Place du marché à Renens - Rapport diagnostic »

Je prononce la clôture de la séance à 21h33, et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le Président
Sylvain Richard

la secrétaire
Corrine Simon